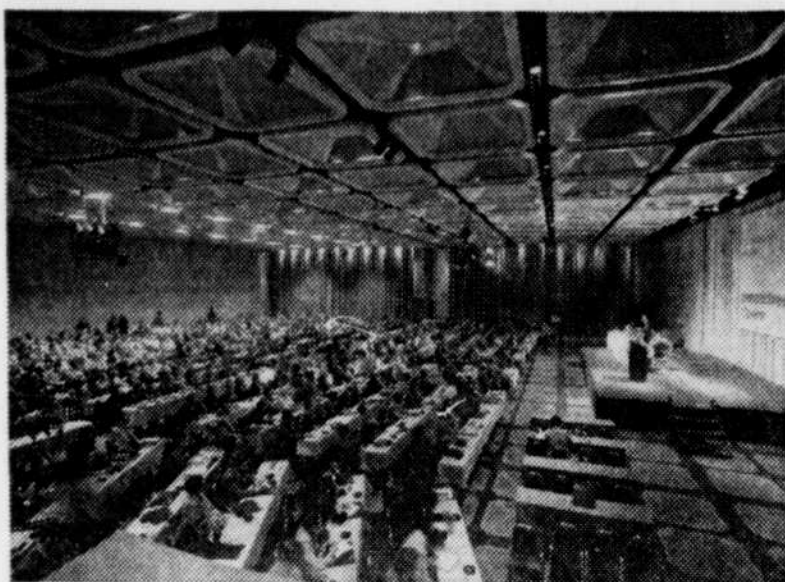


mardi



Editeur officiel du Québec

Les hauts fonctionnaires

Le colloque international organisé par l'Ecole nationale d'administration démystifie le personnage du haut fonctionnaire.

page A-3

Droits des femmes, à mieux protéger

Le projet de loi 126 sur les normes de travail ne va pas assez loin dans la défense des droits des femmes, estime la Commission des droits de la personne, dans notre chronique "Droits et libertés".

page A-12

Projet de 15,000 logements en cinq ans

Le Regroupement des coopératives d'habitation du Québec propose une politique qui nécessiterait des crédits de près de \$300 millions de la part de l'Etat pour la restauration et la création de 15,000 logements d'ici cinq ans.

page D-22



Robert BOURASSA

Des Auberges des Gouverneurs à Montréal

Notre chroniqueur Pierre Champagne a appris que la chaîne d'hôtels entend ouvrir jusqu'à trois hôtels dans une région où elle est absente, celle de la Métropole.

page A-10

Baie James

Les lignes de transmission représentent le quart des investissements du projet.

page C-10

Péquistes fédéralistes

L'ancien premier ministre Robert Bourassa juge que le PQ s'engage dans un néo-fédéralisme en prônant l'union monétaire avec le reste du Canada.

page A-2

DC-10 rappelés

Bien que le gouvernement américain ait ordonné l'immobilisation de tous les DC-10 en service aux Etats-Unis, le gouvernement canadien s'est contenté, de son côté, de conseiller une inspection des trois appareils de ce type au pays.

page B-12

Israël rafraîchit la mémoire du président Sadate

TEL-AVIV (AFP) — Le président Sadate était tellement pris par les cérémonies d'El Arich qu'il en avait oublié son anniversaire de mariage. C'est M. Ezer Weizman, ministre israélien de la Défense, qui le lui a rappelé, a rapporté hier, le "Jerusalem Post".

Accueilli par le président Sadate qui lui donnait l'accolade, M. Weizman lui dit: "Mon épouse Reouma vous envoie un présent pour votre trentième anniversaire de mariage". Très surpris, le "raï" s'écria: "Mais c'est fantastique. Je l'avais vraiment oublié".

Le chef de l'Etat égyptien rapela alors qu'en 1952, jeune officier, il était en poste à El Arich où il vivait dans une petite maison avec son épouse Jihan. "C'est là que Nasser m'envoya chercher pour participer à la révolution des jeunes officiers". "Vous étiez très jeune en 1952, nota alors le premier ministre, M. Mehahem Begin, mais votre esprit est toujours aussi jeune".

Editorial

Tant que M. Clark n'aura pas dévoilé son programme, les autres acteurs du débat politique sont condamnés à l'attente, constate Marcel Pélipin.

page A-4

Fin de l'affaire Bordeleau

Les Nordiques de Québec et leur ex-joueur de centre Christian Bordeleau en sont arrivés à une entente hors cour, hier, en rapport avec la poursuite intentée par l'athlète suite à son congédiement.

page C-1

sommaire

Annonces classées	D-2 à D-21
Arts et lettres	C-5 à C-7
Bandes dessinées	D-22
Bridge	D-19
Carrières et professions	C-11
Consommation	A-8 et A-9
Décès	D-23
Economie-finances	C-8 à C-12
Feuilleton	D-20
Horoscope	D-18
Information régionale	B-2 et B-3
Mot mystère	D-5
Mots croisés	D-21
Où aller à Québec	C-7
Patron	D-4
Pierre Champagne	A-10
Sport	C-1 à C-4
Télévision	C-6

météo

Aujourd'hui et demain: nuageux avec possibilité d'averses.

détails, page D-2

Un projet coûteux pour l'entreprise privée Léger s'attaque aux maladies industrielles

par Claude VAILLANCOURT

Le ministre délégué à l'Environnement, M. Marcel Léger, recommande de s'attaquer à toutes les sources de maladies industrielles dans un projet de règlement qu'il vient de faire parvenir au Conseil des ministres. A elle seule, la mise en application de son projet entraînerait un déboursé de \$500 millions de la part de l'entreprise privée.

Le chef du cabinet du ministre, M. Jacques Breaud, a confirmé, hier, au SOLEIL, l'authenticité de la démarche du ministre Léger, se limitant cependant à dire que le document était étudié par le Comité ministériel du développement social, sous la gouverne de M. Pierre Marois.

Dans ce projet de "règlement relatif à la qualité du milieu de travail" et le mémoire qui l'accompagne, M. Léger écrit que "l'objectif ultime de tout

programme sur la lutte contre les maladies industrielles est leur disparition totale et que ça ne peut être atteint sans attaquer à la source les dangers et les risques".

La réglementation du ministre qui a déjà affirmé que "c'est le pollueur qui doit payer" comporte 84 articles contenus dans 32 pages en plus de 45 pages d'annexes fort techniques.

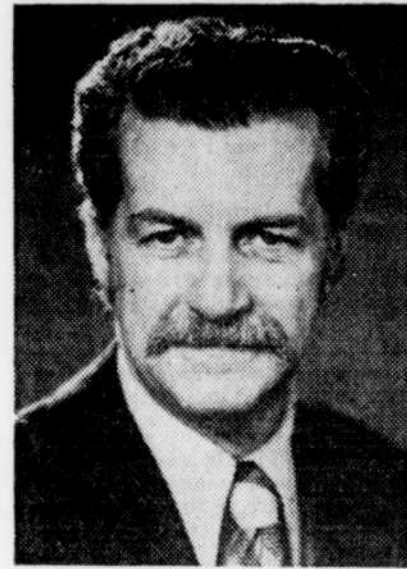
"C'est un projet qui établit des normes de qualité du milieu de travail mais qui laisse les aspects d'aménagement du milieu de travail à la responsabilité du chef d'établissement", fait-on savoir. Il couvre, en plus, des établissements industriels, les mines à ciel ouvert et souterraines, les carrières, les chantiers de construction ainsi que les édifices à bureaux pour ce qui trait à la température, l'humidité et la ventilation. En plus de traiter des normes de qualité de l'air, de l'équipement de protection et des méthodes de

mesure, il mentionne des exigences minimales de ventilation, de chauffage, de contraintes thermiques, d'éclairage, de facilités sanitaires, de bruit continu et de bruit d'impacts.

Ce projet de règlement reconnaît "les grands principes de l'hygiène industrielle tels que la reconnaissance, l'évaluation et le contrôle des contraintes ou agents agresseurs du milieu du travail".

Cette reconnaissance des contraintes est comprise dans plusieurs sections du projet et des normes sont mentionnées tant pour des substances chimiques, au nombre de près de 600, (Suite à la page A2, 1re col.)

Le texte intégral du mémoire qui accompagne le projet de règlement est publié en page A-5.



Marcel LEGER



Documents secrets trouvés dans un dépôt d'Ottawa

OTTAWA (PC) — Une importante quantité de documents provenant du cabinet de M. Bud Cullen, ministre sortant de l'Emploi et de l'immigration, a été découverte, samedi, dans un dépôt public, à Carp, près d'Ottawa.

Le quotidien "The Citizen", qui annonçait la nouvelle en manchette, hier, précise que M. Cullen et son personnel étaient occupés, samedi matin, à fureter dans les documents. Après quoi, le ministre sortant avait demandé aux agents de la sécurité du ministère de détruire le reste.

Les reporters du Citizen ont réussi cependant à mettre la main sur plusieurs sacs dans lesquels ils ont pu trouver, entre autres, les documents suivants:

— Un échange de correspondance confidentielle, datant de 1976, entre M. Cullen et l'ex-solliciteur général du Canada, M. Warren Allmand, au sujet de la coopération entre la GRC et le ministère du Revenu dans le cadre de la lutte contre le crime organisé. Cette correspondance a servi de base à des témoignages aux audiences de la commission royale d'enquête sur les agissements de la GRC.

— Des demandes soumises par des candidats à l'immigration et des lettres expliquant que certains n'étaient pas recevables en raison de leur passé criminel.

— De longues listes contenant des noms, des adresses et des numéros d'assurance sociale.

— Un projet confidentiel traitant (Suite à la page A2, 2e col.)

Du dépôt au sac à ordures

Des policiers sont allés recueillir les documents qui avaient été trouvés par des journalistes du Citizen d'Ottawa. Ce travail, dans la salle de rédaction du journal, a été effectué avec des sacs à ordures.

Tremblay promet d'investir \$400 millions dans Sidbec

MONTREAL (PC) — Le gouvernement québécois est prêt à investir \$400 millions dans l'aciérie Sidbec.

Telle est la promesse qu'a faite le ministre de l'Industrie et du Commerce, Rodrigue Tremblay, après la publication des états financiers de cette société d'Etat, hier.

Bien que le chiffre d'affaires ait augmenté considérablement en 1978, la perte nette est supérieure à \$33 millions. L'entreprise est déficitaire depuis des années.

A l'issue de l'assemblée annuelle

de la société, M. Tremblay a réuni les journalistes.

Sidbec, a-t-il dit, va devoir accroître sa capacité d'exportation. La demande d'acier aux Etats-Unis est si forte qu'il y aura une pénurie si les aciéries canadiennes n'exportent pas leur production.

De son côté le président-directeur général démissionnaire de Sidbec, Jean-Paul Gignac, a expliqué que huit à dix pour cent de la production de la société est actuellement écoulée aux Etats-Unis, notamment en Nouvelle-Angleterre.

L'an dernier, l'entreprise a fait un chiffre d'affaires de \$294,9 millions dont \$12,2 millions provenaient de sa filiale Sidbec-Normines, qui exploite des mines de fer à Fire Lake et à Port-Cartier.

La perte nette, a déclaré M. Gignac, est attribuée aux frais d'intérêt sur la dette à long terme qui s'élève à \$386 millions. A cela s'ajoute le fait que les installations ne fonctionnent pas encore à plein régime.

Il prévoit que, pour l'exercice en (Suite à la page A2, 4e col.)



Rodrigue TREMBLAY

Un projet... (Suite de la première page)

que pour le bruit, la chaleur, le chauffage et l'éclairage.

Le chef d'établissement, mentionne le ministre, aura la responsabilité de connaître les polluants présents dans son établissement; il devra évaluer leur concentration au moins une fois par année lorsque ces polluants seront présents et en concentration plus grande que les normes admises. Des méthodes de mesure ou d'évaluation sont aussi prescrites pour l'échantillonnage et l'analyse. Pour ce qui est du contrôle des polluants, certains articles du projet contiennent des principes que le chef d'établissement devra utiliser pour atteindre les buts recherchés. Il reconnaît enfin la possibilité de recirculer l'air déjà évacué, en vue d'économiser l'énergie.

Les implications socio-économiques des changements législatifs et réglementaires de la qualité du milieu du travail sont assez importantes.

Sur l'entreprise privée, l'incidence directe consiste en l'engagement des ressources nécessaires (coûts de capital et de fonctionnement) pour assurer le respect des normes et la hausse des coûts unitaires de production qui en résulte. Pour assurer le respect des normes, les entreprises assument des dépenses sur les moyens de contrôle et sur l'échantillonnage des contraintes.

Aux États-Unis, suite à l'adoption en 1970 de la loi OSHA, les investissements privés nécessaires représenteraient environ 3 pour 100 des dépenses annuelles totales d'investissement. Ces investissements varient évidemment d'un secteur industriel à l'autre, les industries du textile, du fer et de l'acier connaissant une variation de 8 à 12 pour 100.

Si on applique le même pourcentage dans l'industrie québécoise, mentionne le ministre, les investissements pour assurer le respect de ces normes pourraient être de l'ordre de \$500 millions en une année. Il faut remarquer, précise M. Léger, que cette estimation des coûts concerne l'investissement total annuel, soit le nouvel investissement et le remplacement d'investissements auquel pourrait être rattaché un certain rattrapage pour respecter les normes.

Dunn's Review, "une influence revue américaine dans le domaine des affaires", tient bon de rappeler le ministre, prêche pour rencontrer les normes de la loi OSHA. "L'industrie américaine devra faire face à une hausse de ses coûts d'opération de 5 à 10 pour 100 pour couvrir les frais additionnels d'exploitation et d'amortissement du capital".

Cette nouvelle réglementation procurerait certes des bénéfices dans l'esprit du ministre délégué à l'Envi-

ronnement. Il cite, entre autres, un abaissement du taux d'absentéisme, une diminution du coût des maladies professionnelles, une diminution des cotisations à la Commission des accidents du travail ou pour des futures compensations de la part des employeurs, un accroissement de l'espérance de vie des travailleurs, etc.

M. Léger évalue à \$1,7 million, en plus de \$150,000 en capitalisation, les dépenses supplémentaires de fonctionnement requises pour le gouvernement pour opérationnaliser son projet.

Selon le livre blanc sur la sécurité et la santé au travail:

1— Environ 8,000 établissements industriels manipulent des substances dangereuses à une étape quelconque ou tout au long du processus de production;

2— Dans 4,000 établissements industriels, le bruit dépasse les normes prescrites par la loi (90 décibels), exposant ainsi 120,000 travailleurs à la surdité industrielle;

3— Environ 70,000 travailleurs sont en contact avec des substances pouvant provoquer des maladies pulmonaires;

4— Environ 1,000 cas d'intoxication sont causés, chaque année, par l'exposition à des gaz, à la fumée ou aux poisons liquides ou solides;

5— Environ 12,000 travailleurs sont exposés aux rayons ionisants.

Bourassa: "Le PQ s'emprisonne dans une logique néo-fédéraliste en prônant l'union monétaire"

par Lise LACHANCE
du bureau du Soleil

MONTREAL — "Le PQ s'emprisonne dans une logique néo-fédéraliste en optant pour l'union monétaire d'un Québec souverain avec le reste du Canada. Car une union économique conduit automatiquement à une union politique", a affirmé hier l'ancien premier ministre libéral du Québec, M. Robert Bourassa.

L'économiste, qui parlait devant le Canadian Club de Montréal, a tracé un parallèle entre le Canada et le Marché commun, faisant remarquer que la communauté économique européenne fournit une preuve éclatante de cette inter-relation.

On sait que l'organisme, malgré une intégration économique moindre que celle projetée ici, se dotera la semaine prochaine d'un Parlement supranational élu au suffrage universel.

Talon d'Achille

Selon M. Bourassa, l'union monétaire est le talon d'Achille du PQ. Le point faible qui occasionnera sa perte. Et c'est une des raisons pour lesquelles lui-même a décidé de ne pas opter

pour la souveraineté-association après en avoir longuement discuté avec René Lévesque alors que celui-ci était membre du cabinet libéral de Jean Lesage.

En préconisant une union monétaire, affirme M. Bourassa, le PQ se retrouve "coincé entre le gouffre et le rocher" puisqu'une telle intégration économique est indissociable d'une intégration politique. A son avis donc, "si on veut une monnaie commune, il faut garder le système fédéraliste".

L'économiste presse le Parti québécois de préciser ce qu'implique cette notion d'union monétaire. Car, dit-il, sans clarification de ce point extrêmement important ("La monnaie est le centre de l'économie"), il sera impossible au gouvernement de poser une question claire au référendum.

"Il est urgent que le Parti québécois explique à la population comment cette union monétaire va fonctionner. Le congrès du PQ de la semaine prochaine est le moment par excellence de dire publiquement ce qui en est", croit M. Bourassa.

La conférencier a rejeté, par ailleurs, la récente proposition du ministre Bernard Landry voulant que le système monétaire d'un Québec souverain et du reste du Canada relève d'une banque centrale indépendante. "Si les élus du peuple ne peuvent contrôler la banque centrale c'est inacceptable. Sans contrôle de la population, il n'y a pas de démocratie", note M. Bourassa.

Restent donc, ajoute-t-il, deux formules: une banque centrale responsable devant chacun des deux gouvernements et une banque centrale responsable devant un seul gouvernement. Le premier cas est irréalisable car chaque divergence conduirait à une impasse. Le second est celui que nous vivons présentement. Nous revenons ainsi au fédéralisme actuel. D'où l'affirmation de M. Bourassa selon laquelle, en optant pour l'union monétaire, "le PQ s'emprisonne dans une logique néo-fédéraliste".

Commission Malouf

M. Bourassa, qui enseigne maintenant l'économie politique à l'universi-

té Laval, s'est d'autre part refusé à tout commentaire sur la Commission Malouf lors d'une conférence de presse tenue à l'issue du déjeuner-causerie devant le Canadian Club.

Interrogé à plusieurs reprises sur ce sujet, il a répondu invariablement qu'il attend le rapport de la commission d'enquête avant d'émettre son opinion sur le rôle de certains hommes de son entourage, notamment MM. Claude Rouleau, ancien président de la Régie des installations olympiques (RIO) et Paul Desrochers, "l'émancipateur" de l'ancien premier ministre. Il a précisé qu'il a lui-même comparé à deux reprises devant l'organisme afin de décrire les tâches de diverses personnes dans l'organisation des Jeux olympiques.

M. Bourassa a enfin déclaré qu'il n'est pas intéressé pour le moment à retourner à la politique active. S'il intervient dans le débat référendaire au cours des prochains mois ce sera, note-t-il, à titre non partisan et seulement sur des questions techniques.

Tremblay promet...

(Suite de la première page)

cours, la perte devrait tourner autour de \$21 millions.

Il compte aussi négocier une subvention fédérale pour Sidbec, avec le ministère de l'Expansion économique régionale.

M. Tremblay est toujours convaincu que le développement de l'industrie de l'automobile au Québec tiendrait un rôle important dans la prospérité de l'acier d'Etat. Aussi, entend-il renouveler la demande au gouvernement fédéral de mettre un terme aux disparités régionales découlant de l'entente sur le commerce de l'automobile canado-américain.

M. Gignac, qui dirige Sidbec depuis 13 ans, a annoncé sa démission il y a quelques temps. Il s'en ira au plus tard le 1er octobre prochain ou dès qu'on lui aura trouvé un successeur.

Le déficit

Sidbec compte réduire de près de moitié soit de \$33 millions à \$20 millions environ, son déficit annuel prévu en 1979. Le raffermissement du marché de l'acier fera croître les revenus nets de Sidbec, mais la sidérurgie québécoise fera face aux coûts de démarrage des installations minières sur la Côte Nord.

C'est ce qu'a indiqué, hier, le

président sortant du groupe Sidbec, M. Jean-Paul Gignac, lors d'une conférence de presse en présence du ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Rodrigue Tremblay.

Nominations

M. Tremblay a annoncé la nomination de M. Jacques Giasson à la présidence du conseil d'administration de Sidbec. M. Giasson est président et chef de la direction des Ciments du Saint-Laurent. Administrateur de Sidbec depuis décembre 1975, il occupera le fauteuil de président du conseil en attendant qu'on trouve un remplacement permanent à M. Gignac, qui a indiqué son intention de quitter l'entreprise au cours des prochaines semaines.

Un comité formé d'administrateurs étudie présentement les candidatures possibles à la présidence de la compagnie.

M. J.-Bernard Lavigne, également administrateur, devient vice-président du conseil d'administration. M. Lavigne est président et principal de l'Ecole polytechnique de Montréal.

M. Jacques Clermont, sous-ministre adjoint à l'Industrie et Commerce, a été nommé membre du

conseil d'administration suite au départ de M. C. F. Carlsey.

Plan quinquennal

La nouvelle direction devra se présenter dès cet automne devant la commission parlementaire de l'industrie et du commerce. Il faudra alors défendre les différents projets contenus dans le plan quinquennal de développement. Il sera question d'une injection supplémentaire de fonds — entre \$250 et \$400 millions — pour accroître les installations de transformation en aval.

Pour le nouveau président du conseil, M. Giasson, ce manque d'intégration explique en bonne partie la performance plutôt médiocre de Sidbec. Il y a des écarts importants entre les capacités de production de la mine, de la sidérurgie et des usines de fabrication de produits finis. Tant que ces trois étapes ne seront pas mieux coordonnées, il sera difficile d'atteindre le seuil de la rentabilité.

Dans le cadre de l'émission Studio 1 à Radio-Québec, M. Gignac a déclaré lundi qu'il faut prévoir d'autres pertes de \$50 ou \$60 millions avant d'atteindre le seuil de rentabilité d'une façon assez stable.

Documents secrets...

(Suite de la première page)

tant du marché du travail dans les années 1980.

Un document ministériel, marqué secret, concernant un projet de loi sur l'immigration.

Après en avoir examiné le contenu, les journalistes ont remis les documents à la police.

Les journalistes ont trouvé des sacs remplis de documents déchiquetés, des piles de papeterie non utilisée, des billets d'avion et des comptes de dépenses du ministère de l'Immigration.

Un membre du cabinet de M. Cullen a déclaré que ces documents semblaient avoir été jetés au dépotoir par un employé du service du nettoyage.

A un journaliste qui l'interrogeait, M. Cullen s'est dit d'autant plus contrarié que certains documents trouvés au dépotoir contenaient des informations personnelles.

"Normalement, dit-il, les documents appartenant au Conseil privé sont classés. Seuls les lettres personnelles et les mémorandums sont détruits."

M. Cullen a ajouté qu'avec l'aide de ses collaborateurs, il avait récupéré du dépotoir tout ce qu'il a pu.

Il déclare avoir ensuite téléphoné aux agents de la sécurité et leur a donné l'ordre de détruire le reste.

M. Walter Baker, député conservateur de Grenville-Carleton, qui pourrait se voir confier un portefeuille au sein du gouvernement Clark, a pris à partie M. Cullen qu'il a accusé de négligence.

"C'est incroyable, dit-il. Un ministre de la couronne qui fait les poubelles. Cela devrait faire l'objet d'une enquête dès que nous serons en position de le faire."

Un autre député conservateur, M. Elmer MacKay, y voit un signe de panique et de mauvaise foi.



Pour vivre l'été à Québec

Pour hommes qui aiment la souplesse des cuirs, Paquet vous offre toute une collection de mocassins, sabots, sandales d'été dans les tons de brun à tan.

- | | | | |
|--|-----|---|-----|
| A. Soulier sans talon, pts. 8 à 12 | 47' | D. Sabot, empeigne unie, pts. 7 à 11 | 26' |
| B. Soulier sans talon, pts. 8 à 12 | 33' | E. Sandale à large empeigne, pts. 7 à 10 | 23' |
| C. Sabot à empeigne tressée, pts. 7 à 12 | 26' | F. Sandale à brides croisées, pts. 7 à 10 | 25' |

R. 25, r.-de-ch. Centre-Ville, Place Laurier 1er, Galeries Chagnon 2e.

Paquet
Plus près de vous

LES GAGNANTS



HITACHI

TELECOULEUR

20"

CT-911

Cabinet en bois véritable.



CHARGEX

VISA

master charge

\$599

Luminar II

Facilités
de
paiement

GARANTIE

3 ans
Sur pièces et main-
d'œuvre et
5 ans
sur transistors.

CHAÎNE STEREO

ST-8810

Amplificateur AM/FM, plus magnétophone,
2 haut-parleurs à 2 voies. Table tournante,
cabinet en sus.

\$309



Vente après inventaire - Financement sur place
dynamic Tv

167, 80e Rue est, Charlesbourg - 623-5404
(coin boul. Henri-Bourassa)
Généreuse allocation d'échange

Il ne s'agit pas d'un cadeau de la ville de Québec

A l'exception de la taxe de déneigement, les contribuables de la ville de Québec ne paieront que les 2/3 de leurs taxes annuelles 1979, dont ils doivent s'acquitter avant le 1^{er} août.

Qu'on ne se méprenne toutefois pas, car il ne s'agit pas d'un cadeau de la ville de Québec. Ce sursis est dû au fait que dorénavant, le budget de la ville s'étendra du 1^{er} janvier au 31 décembre, alors que jusqu'à présent l'exercice financier prenait fin au 30 avril.

Pour l'année en cours, Québec a donc été dans l'obligation de soumettre de nouvelles prévisions budgétaires, allant du 1^{er} mai au 31 décembre 1979.

Ce budget d'opération couvrant ainsi une période de huit mois, ratifié par le conseil municipal à sa réunion régulière, hier, comprend, donc, grosso modo, les 2/3 ou les deux tiers, soit \$77.996.254, des prévisions budgétaires de \$119.880.821 adoptées en mars der-

nier, pour la période du 1^{er} mai 1979 au 30 avril 1980.

Si les prévisions budgétaires chan-

gent, il en va de même quant à la perception des taxes.

Le taux des taxes lui-même, établi

en mars dernier, \$1.97 les \$100 d'évaluation, \$0.72 les \$100 d'évaluation pour la taxe d'eau et \$50 par logement pour le ramassage des ordures mén-

gères, reste identique, sauf qu'il est ramené à 2/3 ou deux tiers du coût total, si l'année financière avait pris fin au 30 avril comme d'habitude.

Seule la taxe de déneigement sera perçue en entier, lors du versement du prochain compte de taxes, car elle couvre le coût de déneigement de l'hiver dernier.

Pour s'ajuster au changement, une période de transition est prévue pour les contribuables qui, en 1980 devront payer leurs taxes avant le 1^{er} juin et avant le 1^{er} avril à compter de 1981.

A partir de 1980, le mode de taxation pour le déneigement sera sensiblement modifié, alors que la taxe de déneigement sera incluse dans le compte annuel de taxes municipales, après avoir été calculée sur une estimation du coût du déneigement, au lieu d'être basée sur le coût véritable de l'hiver précédent.

D'autre part, les contributions du gouvernement à la ville de Québec, originellement prévues pour 12 mois, resteront les mêmes pour l'exercice de huit mois ratifié, hier. La ville souhaite qu'il en sera de même pour la subvention gouvernementale versée à titre de capitale nationale.

Racicot élève la voix au conseil

Alors même que s'engageait la réunion régulière du conseil municipal, hier en fin d'après-midi, le président du Rassemblement populaire, M. Pierre Racicot, a violemment pris à partie le maire de Québec, M. Jean Pelletier, l'accusant de violer la loi et de tromper la population.

Risquant l'expulsion, M. Racicot voulait savoir si le maire ignorait vraiment que la loi de la Communauté urbaine de Québec obligeait les maires à élire un représentant de la ville de Québec au poste de vice-président de l'organisme.

M. Pelletier a bondi de son siège, en soulignant que seuls les membres du conseil municipal ont le droit de parole et "je demande de procéder à l'expulsion de quiconque ne respecte pas le règlement", a poursuivi le maire, furieux.

Il est vrai que M. Racicot avait passé outre à l'édit du maire, adopté plus tôt cette année, à l'effet que toute question adressée au conseil municipal doit être formulée six jours à l'avance, par écrit, aux élus du peuple, pour qu'on y donne suite.

La loi de la CUQ prévoit que

lorsque le poste de président est occupé par un représentant d'une ville de banlieue (poste présentement occupé par le maire Rodrigue Pageau de Loretteville), le poste de vice-président doit revenir à un représentant de la ville de Québec ou vice versa.

Or, actuellement, la vice-présidence est occupée par le maire Marcel Bédard de Beauport.

Le président du Rassemblement populaire en conclut que le maire

Pelletier viole non seulement la loi, mais il a comploté pour la violer, en étant de même avec les maires de banlieue au moment des élections au conseil de la CUQ.

En conférence d'information à l'issue de la réunion du conseil municipal, M. Pelletier a expliqué aux journalistes qu'il était conscient de la nécessité de la désignation d'un représentant de la ville de Québec au sein du conseil exécutif de la CUQ, ajoutant qu'il ignorait que les dispositions s'appliquaient en ce qui concerne la représentation au conseil de la CUQ.

Le haut fonctionnaire, un administrateur ordinaire

par Paul BENNETT

Contrairement à ce qu'on croit généralement, le haut fonctionnaire ne constitue pas une "race à part", dont les fonctions exigeraient de lui des compétences ou des qualités différentes de celles d'un administrateur du secteur privé.

Telle est l'opinion exprimée hier par le président de la Commission de la fonction publique du Québec, M. Roch Bolduc, à l'occasion de la première journée du colloque international organisé par l'Ecole nationale d'administration publique (ENAP), à Québec.

M. Bolduc, qui participait à un atelier sur les standards professionnels des administrations publiques, a tenté de répondre à la question de savoir s'il existe ou devrait exister un modèle explicite des compétences ou qualités requises de la part des hauts fonctionnaires.

Tout en admettant que l'administrateur public travaille dans un environnement différent de celui de l'administrateur du secteur privé, M. Bolduc, lui-même haut fonctionnaire de carrière, ne croit pas que la tâche d'administrateur public requiert des qualités "spéciales".

"Il n'y a rien d'exclusif aux qualités requises d'un cadre supérieur de l'Etat, affirme M. Bolduc, sauf qu'il doit avoir, à la fois, les connaissances d'un expert dans son champ d'activité, la sagacité d'un politicien, l'habileté administrative

d'un homme d'affaires, le sens de la communication d'un journaliste, l'expression d'un professeur ou d'un écrivain, la capacité analytique d'un sociologue ou d'un économiste, le sens de l'anticipation d'un joueur et l'imagination d'un romancier."

Ce qui devait faire dire plus tard à M. Claude Méneveau, président de l'Association des cadres supérieurs du gouvernement, que si toutes ces qualités ne faisaient pas de l'administrateur public une "race à part", elles en faisaient à tout le moins un "monstre".

Qualités

Pour M. Bolduc, les trois principales qualités exigées d'un cadre de la haute fonction publique sont la capacité à maîtriser un domaine technique, la capacité à travailler en groupe et à communiquer et la capacité de raisonner en tenant compte de l'ensemble de la machine administrative.

Or, ces trois qualités ne sont pas "exclusives" à l'administrateur public, puisque la première s'acquiert par des études avancées dans un champ ou l'autre, la seconde dans le processus normal de socialisation (famille, école, milieu de travail) et que la troisième n'est que fonction de l'intelligence du manager, de sa capacité de percevoir le fonctionnement du milieu dans lequel il évolue.

Ce sont là des qualités dont tout bon gestionnaire, que ce soit dans



Le Soleil, André Boucher

M. Roch Bolduc, président de la Commission de la fonction publique du Québec.

le secteur public ou privé, devrait faire preuve. Il est donc impossible d'établir des critères de sélection ou d'évaluation de la performance des administrateurs publics à partir d'un "modèle" des compétences requises.

Jurys

Pour M. Bolduc, la sélection des candidats à la haute fonction publique doit se faire, dans toute la mesure du possible, par un mode concurrentiel qui, dans la fonction publique, prend la forme des concours et des jurys de sélection.

Il appartient à chaque jury, dans chaque cas spécifique, de déterminer quelles qualités devraient être requises d'un candidat, l'importance relative de celles-ci pouvant varier selon la nature et l'importance de la fonction.

Pour M. Bolduc, les jurys, comme processus de recrutement, ont le grand avantage d'être un instrument efficace pour réaliser l'objectif de la règle du mérite: recherche de la compétence (en élargissant le bassin des candidats), la neutralité dans la sélection du meilleur candidat et l'égalité des chances.

Aussi M. Bolduc se félicite-t-il de l'extension récente, au cours des dernières années, des concours de sélection aux postes de sous-ministres adjoints et de directeurs généraux ou directeurs de services.

Performance

Quant à l'évaluation de la per-

formance des cadres, M. Bolduc admet qu'elle est aussi difficile que jamais puisque les programmes gouvernementaux, par définition, ne sont jamais clairs. "La politique, c'est le domaine du clair-obscur", fait-il remarquer, et les programmes gouvernementaux reflètent le plus souvent le vague des politiques des partis en place.

Comment alors évaluer la performance d'un cadre si les objectifs du programme qu'il a à administrer sont flous ou ambigus au point de départ?

Le président de l'Association des cadres supérieurs du gouvernement du Québec, M. Méneveau, devait ajouter que ce ne sont pas les cadres qui devraient être pénalisés pour les programmes mal conçus ou ne répondant plus à des besoins réels.

"Qu'on abandonne les programmes devenus inutiles mais qu'on ne fasse pas sauter le cadre avec" de lancer M. Méneveau, qui, par ailleurs, ne partage pas le même enthousiasme que M. Bolduc pour les concours de la fonction publique.

Il est selon lui illusoire de croire qu'un jury puisse évaluer les capacités d'un aspirant cadre dans le cours d'une entrevue d'une heure. L'accent devrait être mis davantage, à son avis, sur le suivi de la carrière du candidat et l'évaluation de sa performance passée.

La "proposition 13" hante le colloque de l'ENAP

par Paul BENNETT

Le colloque international organisé par l'Ecole nationale d'administration publique (ENAP) s'est ouvert, hier, sous l'œil inquisiteur des contribuables, même si ceux-ci n'y avaient pas été invités.

En effet, le spectre de la fameuse "proposition 13" en Californie, qui avait obligé les gouvernements de cet Etat à réduire considérablement les dépenses gouvernementales, planait sur la séance inaugurale du colloque, qui a rassemblé près d'un millier de participants. Ces participants ont été recrutés parmi les hauts fonctionnaires des divers gouvernements, et les cadres supérieurs des réseaux des affaires

sociales, de l'éducation, des administrations municipales et du secteur universitaire. Il n'y a cependant aucun représentant des "pauvres" contribuables.

Un des conférenciers invités à cette première séance, M. Alan K. Campbell, directeur de l'Office of Personnel Management (Commission de la fonction publique) à Washington, a fait état des retombées de la proposition 13 sur l'attitude générale des autorités publiques américaines.

Selon M. Campbell, le gouvernement américain s'est rendu compte qu'à moins que l'administration publique ne fasse preuve d'avantage d'efficacité, le mouvement de protestation des contribuables à l'ori-

gine de la proposition 13 pourrait vite déferler sur l'ensemble du pays.

Aussi, M. Campbell a-t-il fait part des moyens mis en oeuvre par le gouvernement américain pour tenter d'accroître l'efficacité de la machine administrative et pour évaluer la performance des fonctionnaires ainsi que la qualité des services offerts.

Le gouvernement américain a entre autres décidé de créer un "corps d'élite" composé de hauts fonctionnaires à qui seront confiées plus d'autorité et de responsabilité que jamais, et qui devront répondre directement devant le Congrès de leur performance. Ces hauts fonctionnaires devront par ailleurs ac-

cepter d'être relevés de leurs fonctions lorsque leur rendement sera jugé insuffisant.

Un système d'évaluation sera mis sur pied pour évaluer à tous les cinq ans la performance des administrateurs de la haute fonction publique et des enquêtes approfondies seront effectuées auprès des usagers des services publics pour obtenir leur évaluation des résultats de ces efforts.

Le ministre de la Fonction publique du Québec, M. Denis De Belleval, qui présidait la séance inaugurale, croit pour sa part que le gouvernement a déjà pris les choses en main au Québec, en annonçant une diminution progressive des effectifs de la fonction

publique et en tentant d'ajuster ses dernières offres aux fonctionnaires aux conditions que l'on retrouve dans le secteur privé.

M. De Belleval a fait remarquer de plus qu'on retrouvait dans les conditions de travail des fonctionnaires au Québec une sécurité d'emploi qu'on ne retrouve pas dans l'administration publique américaine. Pour cette raison, et aussi parce que le système politique et administratif est différent, M. De Belleval ne croit pas qu'on puisse appliquer au Québec les mêmes remèdes que ceux auxquels on a eu recours aux Etats-Unis pour tenter d'accroître l'efficacité de la fonction publique.

On peut s'attendre à ce que

cette question de l'efficacité des administrations publiques hante la plupart des sessions du colloque, dont le thème principal est celui des perspectives d'avenir de l'administration publique.

Le colloque, auquel ont été convoqués plus d'un millier de participants provenant de plusieurs pays, se poursuit aujourd'hui jusqu'à jeudi.

Il ne manquera à ce colloque que des représentants des contribuables, qui sont pourtant au centre de tout ce débat mais qui n'auront droit qu'à de faibles échos des discussions par la voie des rares médias qui y ont délégué des observateurs.

BUREAUX A LOUER
Rue Maguire, Sillery.
Face Hôtel de Ville.
Stationnement.
527-0694 — 687-4045

PRETS
1^{re} HYPOTHEQUE
10 3/4% ou plus
681-6144

La Cousinière un 5^{à7} extra
Un bar-rencontres un peu fleur bleue
A l'étage du Cousin Germain, Place Laurier

POMPES
VENTE - REPARATION
Résidentiel - Commercial - Industriel
POMPES INDUSTRIELLES
STE-FDY
5387, BOUL. HAMEL O., STE-FDY
872-5622

BUREAUX A LOUER
Centre Médical Loannec
1500, 18^e Rue
4^e étage
Face à l'Hôpital
Enfant-Jésus.
Ascenseur - Electricité
Chauffage et stationnement intérieur.
Idéal pour médecins.
Téléphone: 661-4691

HOTEL
JACQUES-VIGER
1254, St-Denis, Montréal
Chambres - Centre-Ville, face à l'Université du Québec. A partir de:
\$6.25 par personne
(2 par chambre)
Rés.: (514) 849-4526

Pelegrin & Frères Enr.
"LES EBENISTES DE VIEILLE SOUCHE"
MEUBLES SUR COMMANDE
REPARATIONS GARANTIES
A NOTRE SALLE DE MONTRE
MEUBLES style canadien en pin
HORLOGES murales et de parquet
619 LATOURELLE QUEBEC — 529-3244

Pour toutes vos
RÉPARATIONS DE TOITURES
que ce soit en bardeaux ou en asphalte, ou autres matériaux.
Estimation gratuite
Service: 24 heures
Les Couvertures Continental
663-0261

Crédit Foncier
FIDUCIE CREDIT FONCIER

10 1/4%
annuellement pour 5 ans
GARANTI

PLACEMENTS A TERME

D'autres termes et types d'intérêt sont offerts. Demandez notre brochure.

Québec: 1135, chemin Saint-Louis (418) 681-0277
Montréal: (514) 282-1880 • Ottawa: (613) 232-5309

Halifax • Kitchener • London • Toronto • Winnipeg • Regina • Saskatoon
Calgary • Edmonton • Prince George • Vancouver • Vernon • Victoria • White Rock

INSTITUTION INSCRITE, REGIE DE L'ASSURANCE-DEPOTS DU QUEBEC
MEMBRE, SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DEPOTS DU CANADA

FONDE EN 1880

éditorial

LE SOLEIL

Président du conseil et Éditeur
Jacques-G. Francoeur
Rédacteur en chef et Éditeur adjoint
Claude Beauchamp

Président et directeur général
Paul-A. Audet
Directeur de l'information
Claude Masson

Vice-président et trésorier
Charles-A. Poulin
Directeur de l'édition
Marcel Pélipin

Un pays plongé dans l'attente

Depuis le 22 mai, tous les partis politiques, toutes les familles de pensée tentent de tirer des résultats des conclusions qui confirment ou leurs propres préjugés ou leurs propres intérêts électoraux.

C'est ainsi que M. René Lévesque s'empresse de constater le clivage du pays selon les deux grandes familles linguistiques et conclut que la réalité bi-nationale du pays vient de s'imposer avec force. Quant au triomphe libéral au Québec, loin de l'interpréter comme un endossement des thèses fédéralistes de M. Trudeau, il le voit plutôt comme la manifestation d'un vote familial.

M. Claude Ryan au contraire voit dans le rejet du Crédit social une gifle à l'endroit de M. Lévesque; il retient de la ferveur libérale des Québécois la leçon que ces derniers auraient en masse embrassé le fédéralisme.

M. Marc Lalonde atténue la portée de la polarisation. Citant la pluralité des votes obtenus par son parti à l'échelle du pays, il refuse de conclure à un refus des politiques libérales et opte plutôt pour la thèse de la défaite technique, où les luttes triangulaires ont défavorisé le parti qui obtient quand même le plus fort appui populaire.

M. Joe Clark voit dans la remontée de son

parti un jugement sévère contre les politiques de M. Trudeau et explique la piètre performance de son groupe au Québec par un défaut de communication et un manque d'organisation.

Entretiens, aux quatre coins du pays, politiciens et journalistes évoquent toutes sortes de scénarios pour tenter de déterminer le rapport des forces politiques dans ce nouveau contexte, où le gouvernement québécois amorce sa campagne référendaire, face à un gouvernement fédéral sans appui au Québec et à une opposition fédérale dirigée par un Québécois, M. Pierre Trudeau. Pour les uns, M. Claude Ryan fera alliance avec M. Clark pour occuper entièrement le devant de la scène, tandis que pour d'autres, libéré des contraintes du pouvoir, M. Trudeau sera en mesure d'accaparer la plus grosse part du débat fédéraliste.

Si les hypothèses varient autant d'une région à l'autre, d'un parti à l'autre, c'est qu'il reste trop d'inconnues à élucider. D'une part, on ne sait toujours pas quand M. Lévesque décrètera la consultation référendaire. On ne sait pas non plus sur quoi au juste portera la question. On ignore quelle sera l'autorité et l'habileté de M. Trudeau dans l'opposition à Ottawa. Et surtout, on ne sait à peu près rien encore des projets législatifs du gouvernement Clark, autant dans le domaine constitutionnel que dans les autres secteurs de l'administration fédérale.

Avant de conclure par exemple que M. Lévesque est le grand perdant des élections fédérales, ou que le Québec est isolé du reste du pays, ou encore que les libéraux fédéraux sont condamnés à traverser un désert idéologique, il faut attendre que chacun s'adapte aux nouvelles situations et aux nouveaux rôles que les électeurs viennent de décerner aux politiciens en piste. Au bout du compte, il serait surprenant que les choses soient bien différentes de ce qu'elles étaient il y a quelques mois.

On peut s'attendre par exemple à ce que M. Lévesque intensifie sa campagne auprès d'un électoralat hésitant pour bien le convaincre qu'il ne vise par le démembrement du pays, mais plutôt son réaménagement. Ce qui l'obligera à clarifier davantage l'objectif de souveraineté, association et probablement à diluer un peu plus le contenu indépendantiste de son programme.

Face à un gouvernement québécois qui écarte moins radicalement le fédéralisme comme système, le gouvernement Clark sera alors enclin à faire preuve d'une souplesse que les libéraux de M. Trudeau s'interdisaient, pour ne point être accusés de pactiser avec le démon. Quelle situation cela créera-t-il dans l'esprit des électeurs? Seront-ils portés à se rapprocher de M. Clark? Auront-ils plutôt le même réflexe

"familial" à l'endroit de M. Lévesque qu'ils viennent d'exprimer à l'endroit de M. Trudeau? Cela dépendra en grande partie du comportement de M. Clark et de l'image qu'il projettera.

Quant à M. Trudeau, il ne peut plus, même s'il le voulait, incarner l'opposition farouche au nationalisme québécois. Mais il ne peut non plus reprendre à son compte les thèses que véhiculera M. Claude Ryan pendant la campagne référendaire, étant entendu que les deux hommes n'ont pas du tout la même conception du pouvoir québécois. Le rôle flamboyant qu'on lui prédit sera peut-être, par la force des choses, beaucoup moins dominant, ne serait-ce que parce qu'il conserve une étiquette partisane.

Dans l'immédiat, M. René Lévesque paraît plutôt coincé. On lui pardonnera mal d'engager la bataille référendaire avant de connaître les propositions de compromis que peut offrir le nouveau gouvernement fédéral. S'il retarde par contre cette consultation si souvent promise, on l'accusera avec raison de prolonger indûment un climat incertain.

Tout le monde est donc condamné à l'attente. C'est à M. Clark de parler maintenant. Tous les scénarios sont un peu irréels, tant qu'on ne connaîtra pas l'humeur du nouveau gouvernement.

Marcel PÉPIN

Une perte et un acquis

L'ex-ministre des Affaires extérieures, M. Don Jamieson, qui avait été réélu, mardi dernier, à Terre-Neuve, a accepté le poste de chef du Parti libéral de cette province où des élections provinciales auront lieu le 18 juin prochain.

Il remplace M. William Rowe dont le leadership faisait l'objet d'une contestation au sein du parti et qu'on s'appretait à remplacer lors d'un congrès fixe pour les 6 et 7 juillet mais qui n'aura pas lieu à cause du déclenchement subit du scrutin, vendredi dernier, par le premier ministre conservateur, Brian Peckford.

M. Jamieson, qui déclare avoir subi d'énormes pressions avant d'accepter ce poste, est un vétéran de la politique fédérale où il est entré en 1966. Maintenant âgé de 58 ans, il a eu une carrière constamment ascensionnelle durant laquelle il a détenu les portefeuilles des Transports, de l'Expansion économique régionale, de l'Industrie et du Commerce, avant de devenir chef de la diplomatie canadienne.

Cet ancien "broadcaster" est un homme fort respecté du caucus libéral fédéral où on ne lui connaît pas d'ennemis. Orateur de grande classe, il est surtout un excellent communicateur très à l'aise dans l'explicitation des politiques gouvernementales.

Ses qualités auraient pu, et

pourraient encore, le placer sur les rangs d'une éventuelle succession à M. Trudeau. Malheureusement, cet ancien ministre est unilingue ce qui, dans les circonstances, constitue un handicap de taille à une telle accession.

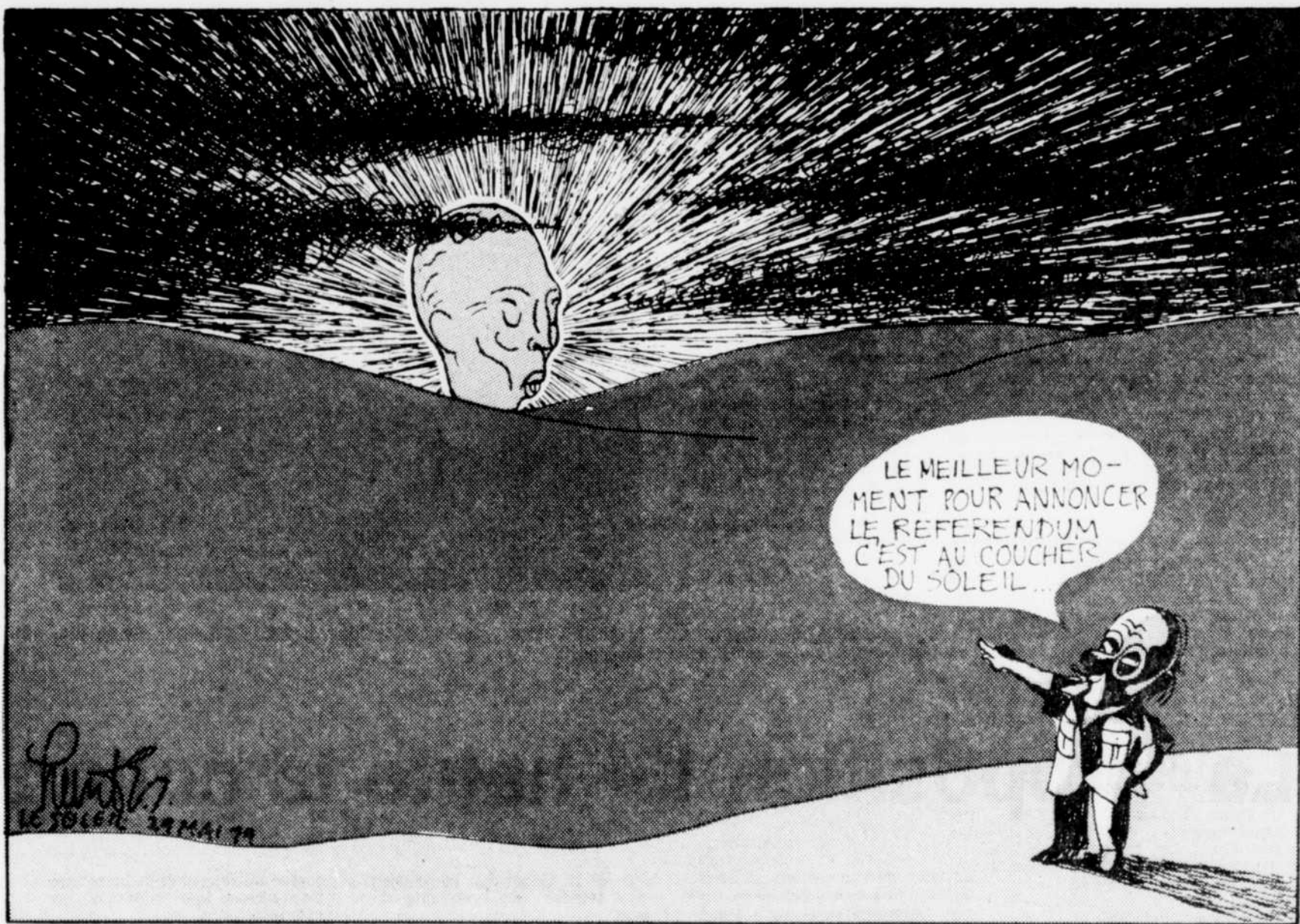
Il ne fait nul doute que sa vaste expérience fédérale et ses indéniables qualités politiques pourraient lui être d'une grande utilité, advenant le cas où il deviendrait premier ministre de sa province.

À l'heure actuelle, les conservateurs détiennent 30 sièges à l'Assemblée législative de Terre-Neuve, et les libéraux 21. Mais la grande popularité et la forte personnalité de M. Jamieson pourraient bien leur causer de graves soucis, le 18 juin prochain, compte tenu aussi que nombre d'électeurs risqueraient de leur faire grise mine, à cause de l'entrée sur la scène terre-neuvienne des néo-démocrates.

Certes, le départ de M. Jamieson constitue-t-il une perte sérieuse pour le caucus libéral qui, au cours des dernières années, a été amputé de nombre de ses têtes d'affiche et de ses hommes forts.

Mais son entrée dans l'arène provinciale n'en demeure pas moins un acquis de taille pour les libéraux de Terre-Neuve face au nouveau gouvernement canadien.

Paul LACHANCE



point de vue

Les élections européennes: de l'association à la souveraineté?

par Paul PAINCHAUD
(collaboration spéciale)

Les élections fédérales du 22 mai ont peut-être été les dernières à se tenir au Québec, du moins dans leur forme actuelle, dépendant des résultats du référendum que le gouvernement du Québec organisera au cours de l'année qui vient. De ce point de vue, les élections qui doivent également avoir lieu au Parlement européen du 7 au 10 juin prochain dans les neuf pays de la Communauté ne sont peut-être pas sans leçons pour les Québécois et les Canadiens, dans la perspective, en particulier, des diverses formules constitutionnelles sur lesquelles ils auront à se prononcer.

Le Parlement européen, en effet, est l'une des institutions des Communautés européennes, qui sont souvent utilisées comme référence dans le débat constitutionnel en cours, soit pour défendre, soit pour critiquer les thèses du Parti québécois. Regardons-les donc d'un peu plus près.

L'article 137 du traité du Marché commun prévoit la formation d'une Assemblée dont les membres, dans un premier temps, sont désignés par les Parlements nationaux. Cette As-

semblée a des pouvoirs essentiellement consultatifs, sauf en matière budgétaire, où elle doit donner son accord aux propositions présentées par la Commission de la Communauté. L'Assemblée peut aussi voter des motions de censure à l'endroit de celle-ci; lorsque ces motions sont adoptées aux deux tiers des suffrages exprimés, et à la majorité simple des membres, la Commission doit remettre sa démission en bloc.

Le Parlement de la Communauté européenne n'est donc pas l'équivalent de notre Chambre des communes ou de notre Assemblée nationale. Il n'adopte pas de lois au sens strict du terme; il émet des avis. Pour l'essentiel, les décisions sont prises par le Conseil des ministres, — où sont représentés les neuf gouvernements nationaux, — sur proposition de la Commission, dont les treize membres sont cependant nommés par ce Conseil, mais ne peuvent être révoqués par lui. Ce pouvoir, comme nous l'avons indiqué plus haut, appartient à l'Assemblée. Il s'agit donc d'un "gouvernement semi-responsable".

Ce système complexe avait pour but de ne pas permettre la création de véritables "États-

Unis d'Europe", tout en créant des mécanismes qui facilitent l'apparition d'une "conscience européenne". Cette conscience devait à son tour rendre possible une coopération intergouvernementale jugée par tous comme un minimum essentiel à la survie de l'Europe occidentale.

Mais les traités qui ont créé les Communautés européennes prévoyaient aussi qu'à une étape ultérieure le Parlement européen serait désigné au suffrage universel: c'est-à-dire que les citoyens des pays membres de la CE éliraient directement leurs représentants à ce Parlement, comme nous le faisons à Ottawa et à Québec. À la suite d'une entente qui est intervenue entre les neuf gouvernements sur la répartition des sièges à cette Assemblée, c'est ce qui se produira du 7 au 10 juin prochain.

Il s'agit là d'une étape importante dans l'évolution de la Communauté européenne, même si les pouvoirs de ce Parlement ne sont pas juridiquement différents de ceux qu'il détenait auparavant. Personne ne doute en effet — et le ton des débats, surtout en France, le démontre amplement — que ce Parlement élu au suffra-

ge universel deviendra un pouvoir de fait à l'intérieur de la Communauté. Parce qu'il sera l'expression de la volonté populaire il détiendra, face au Conseil des ministres, une légitimité que celui-ci pourra difficilement contester quel que soit le texte des traités. Juridiquement, la Communauté demeurera donc ce qu'elle est, mais des conditions nouvelles seront créées pour lui faire franchir une étape dans le sens d'une plus grande intégration, comme l'avaient souhaité ses fondateurs. Il ne s'agit pas ici de porter un jugement de valeur, mais seulement de constater que pas plus au niveau de l'Europe que des pays qui la composent, — dont la démocratie s'est formée de cette façon, par "étapisme", — on n'arrête facilement la marche de la "souveraineté populaire", première étape de la souveraineté institutionnelle. Le référendum que nous aurons appartient à cette logique.

Tout, évidemment, peut arriver et empêcher ce processus, — qui sera long de toute façon. À terme, cependant, il est bien difficile qu'une "certaine" souveraineté n'apparaisse pas au niveau de l'Europe face aux souverainetés nationales, et cohabitait avec elles. Bref, une

forme — quelconque — de fédéralisme. Si cela devait se produire l'Europe cesserait d'être un vain politique, après être devenue un géant économique. À côté des États-Unis, de l'URSS et de la Chine, elle serait un autre Grand. Et probablement, pour notre plus grand bien à tous.

Revenons maintenant au Québec et au Canada. Le Parti québécois n'a pas été très explicite quant aux institutions qui régiront le domaine de l'Association, si cette formule constitutionnelle est approuvée par une majorité de Québécois, et acceptée par le reste du Canada. Mais faisons l'hypothèse qu'elle le sera. Dans ce cas, il faudra bien mettre sur pied des mécanismes qui permettront aux deux parties de prendre des décisions communes.

Parmi ces mécanismes, y aura-t-il — comme c'est aussi le cas du Conseil nordique, autre référence de la souveraineté-association — une assemblée de parlementaires? On voit mal qu'il ne puisse pas y en avoir une. Les Canadiens et les Québécois ont de longues traditions de démocratie parlementaire. Ils cohabitent, par ailleurs, dans un même système politique depuis plus d'un siècle. Dans l'hypothèse où ils décide-

raient de se séparer pour ensuite s'associer, on voit mal qu'ils accepteraient facilement de ne plus se parler dans le cadre d'institutions dont ils ont une si profonde habitude en commun. Il faudrait un drame d'une gravité exceptionnelle pour qu'une telle situation se produise. Tout porte à croire, au contraire, que l'on essaiera de réaliser la souveraineté-association avec le minimum de traumatismes pour les deux populations.

Mais ce Parlement, s'il en est un, sera-t-il élu au suffrage universel? Si oui, ira-t-il dans le sens d'un accroissement de la souveraineté des instances de l'Association comme en Europe? Dans ce cas, on retournerait au fédéralisme que l'on viendrait tout juste d'abolir. Si non, l'institution sera-t-elle efficace et prise au sérieux par une population qui est habituée de voter à l'échelon canadien et qui a depuis toujours le virus de la politique électorale?

Les élections européennes invitent à ces questions. Les Canadiens et les Québécois auraient intérêt à y regarder de près.

M. Painchaud est professeur au département de Sciences politiques à l'Université Laval.

Les maladies industrielles

Léger soumet une stratégie globale

M. Marcel Léger, ministre délégué à l'Environnement, a soumis au conseil des ministres un mémoire proposant un vaste plan pour résoudre de façon définitive l'épineuse question des maladies industrielles. Ce mémoire est accompagné d'une vaste réglementation.

Nous publions intégralement le mémoire déposé.

A) Exposé de la situation

Le présent mémoire porte sur le règlement relatif à la qualité du milieu de travail qui a été préparé en vertu de la Loi de la qualité de l'environnement (1972, ch. 49).

L'objectif ultime de tout programme sur la lutte contre les maladies industrielles est leur disparition totale; ce qui ne peut être atteint sans attaquer à la source les dangers et les risques.

Un des problèmes les plus sérieux auxquels on se butte dans l'élaboration d'un programme en hygiène industrielle est l'absence de données précises sur les facteurs ou contraintes provenant du milieu de travail pouvant être causes de maladie, de santé délicate ou d'inconfort significatif chez le travailleur. Certains secteurs industriels ont été investigués; d'autres l'ont été mais de façon partielle; plusieurs ne l'ont pas été. Chaque ministère possède une méthode différente pour compiler, classer ou analyser les données qu'il recueille, si bien que la reconstitution d'une image globale et réaliste de la situation est impossible. Cependant, il est certain que dans un très grand nombre d'industries du Québec, on utilise des substances pouvant devenir des agents agresseurs, à une étape quelconque des opérations, ou dans un département de l'usine, et parfois dans tout le procédé de production. Le livre blanc sur la santé et sécurité au travail décrit à la page 19 la situation actuelle de la façon suivante:

1. Environ 8.000 établissements industriels manipulent des substances dangereuses à une étape quelconque ou tout au long de leur processus de production.
2. Dans 4.000 établissements industriels, le bruit dépasse les normes prescrites par la loi (90 décibels), exposant ainsi 120.000 travailleurs à la surdité industrielle.
3. Environ 70.000 travailleurs sont en contact avec des substances pouvant provoquer des maladies pulmonaires.
4. Environ 1.000 cas d'intoxication sont causés chaque année par l'exposition à des gaz, la fumée, ou aux poisons liquides et solides.
5. Environ 12.000 travailleurs exposés aux rayonnements ionisants.

Cette situation est supportée d'une façon éloquent par le nombre de maladies professionnelles déclarées à la Commission des accidents du travail et particulièrement, le tableau 1 suivant nous montre les valeurs du nombre de demandes d'indemnisation pour 1977.

Nature de la maladie	Nombre de cas
Surdités	1 693
Maladies infectieuses ou parasitaires	1 390
Dermatoses	1 165
Intoxications, incommo-dations	962
Pneumoconioses	390
Maladies musculo-squelettiques	335
Allergies respiratoires	26
Autres	413
TOTAL	6 364

Nous pouvons de plus affirmer très clairement que les concentrations de gaz, de poussières et de bruit auxquelles sont exposés les travailleurs peuvent atteindre 5, 10, 50 même 100 fois les concentrations auxquelles le public est exposé.

Toutes ces valeurs ne représentent que la partie apparente d'une réalité beaucoup plus sombre qui s'éclaire d'année en année à mesure que des études toxicologiques sont poursuivies et que les résultats sont publiés. (Exemple: le chlorure de vinyle, les cancérigènes).

B) Les lois existantes

- 1 — Loi des établissements industriels et commerciaux (Chap. 150/1964 et amendements).
- 2 — Loi des mines (Chap. 34/1965) et amendements.
- 3 — Loi de l'environnement (Chap. 49/1972) et amendements.
- 4 — Loi sur la protection de la santé publique (Chap. 42/1972) et amendements.
- 5 — Loi des accidents du travail (Chap. 159/1964) et amendements.
- 6 — Loi de la sécurité dans les édifices publics (Chap. 149/1964).



Le Soleil, Jacques Deschênes

L'objectif ultime... la disparition totale des maladies industrielles.

C) Solution proposée

Procéder à l'adoption du projet de règlement ci-joint comportant un nombre important de modifications par rapport au projet publié dans la Gazette bien que les mêmes principes y soient présents.

Ainsi ce projet touche aux aspects envisagés par les articles 31, 46, 72, 87, 88, 95 et 124 de la Loi, à l'exception de la manière d'évacuer et de contrôler les contaminants. Il ne touche pas aux odeurs, aux ultra-sons, aux infra-sons ni aux rayonnements. Ce projet se limite à l'exigence d'un certificat d'un établissement et ne demande plus de permis d'exploitation.

C'est un projet qui établit des normes de qualité du milieu de travail mais qui laisse les aspects d'aménagement du milieu de travail à la responsabilité du chef d'établissement.

Ce projet couvre, en plus des établissements industriels, les mines à ciel ouvert et souterraines, les carrières, les chantiers de construction ainsi que les édifices à bureaux pour ce qui a trait à la température, l'humidité et la ventilation.

En plus de traiter des normes de qualité de l'air, de l'équipement de protection et des méthodes de mesure, il mentionne des exigences minimales de ventilation, de chauffage, de contraintes thermiques, d'éclairage, de facilités sanitaires, de bruit continu et de bruit d'impacts.

Ce projet de règlement reconnaît les grands principes de l'hygiène industrielle tels que la reconnaissance, l'évaluation et le contrôle des contraintes ou agents agresseurs provenant du milieu de travail. La reconnaissance des contraintes est comprise dans plusieurs sections du projet et des normes sont mentionnées tant pour des substances chimiques, au nombre de près de 800, que pour le bruit, la chaleur, le chauffage et l'éclairage. Le chef d'établissement aura la responsabilité de connaître les polluants présents dans son établissement; il devra évaluer leur concentration au moins une fois par année lorsque ces polluants seront présents et en concentration plus grande que les normes admises. Des méthodes de mesure ou d'évaluation sont aussi prescrites pour l'échantillonnage et l'analyse. Pour ce qui est du contrôle des polluants, certains articles du projet contiennent des principes que le chef d'établissement devra utiliser pour atteindre les buts recherchés. Le présent projet reconnaît aussi la possibilité de recirculer l'air déjà évacué, en vue d'économiser l'énergie, mais tout en respectant les normes prescrites pour la qualité du milieu de travail; ce qui est d'ailleurs admis par de nombreux organismes de contrôle en Amérique du Nord.

D) Avantages et inconvénients

Ce projet constitue une approche globale sur la protection de la qualité du milieu de travail en ce sens qu'il précise des normes pour des substances chimiques présentes dans la zone respiratoire des travailleurs et des valeurs limites pour les agents physiques tels le bruit continu, les vibrations, l'éclairage, les contraintes thermiques.

Il comporte les normes les plus récentes utilisées en Amérique du Nord et au Canada, et, pour la qualité du milieu de travail des notions particulières furent utilisées:

- a — la concentration moyenne, c'est une valeur moyenne valable pour huit heures d'exposition par jour et quarante heures par semaine. Tout le phénomène des horaires variables appliqués au travail a été exclu de ce projet de règlement. Ces concentrations moyennes s'appliquent aux six cents (600) substances mentionnées en annexe au projet;
- b — la concentration maximale; c'est une valeur qui peut être atteinte ou même dépassée pour une période de quinze (15) minutes par jour. Cette valeur est inscrite à près de 70 pour 100 des substances mentionnées en annexe. Cependant il faut préciser que les Américains considèrent quatre périodes de quinze (15) minutes par jour au lieu d'une période. Cette décision

fut prise en comité, suite à des discussions d'ordre technique et légal;

c — la valeur plafond; c'est une valeur à ne jamais dépasser en aucun temps ou un maximum à ne jamais excéder. Près de 10 pour 100 des substances possèdent des valeurs plafond;

d — toxicité percutanée; certaines substances peuvent en outre être absorbées à travers le peau. Près de 25 pour 100 des substances mentionnées ont cette caractéristique supplémentaire;

e — cancérigène; une liste d'une trentaine de cancérigènes reconnus officiellement par les Américains est aussi insérée en annexe au projet.

Les normes de bruit continu sont exprimées en décibel A, et les niveaux varient de 85 à 115 pour des temps d'exposition permis de 16 heures par jour jusqu'à zéro minute. De plus, le projet contient des valeurs précises pour les bruits d'impacts. Il faut préciser, qu'à partir du 1er janvier 1984 le temps d'exposition permis pour tout travailleur à chaque niveau de bruit indiqué dans le règlement sera diminué de moitié.

Ce projet enlève l'aspect discrétionnaire que permettait le chapitre XI des règlements provinciaux d'hygiène. Il donne des responsabilités précises au chef d'établissement dont celles de connaître les contaminants présents en milieu de travail et de les mesurer une fois par année. Par contre, dans ce projet, très peu de responsabilités sont accordées au travailleur, ce qui est contre l'esprit du livre blanc sur la santé et sécurité mais respecte les pouvoirs contenus dans la loi de la qualité de l'environnement. Ce fait affaiblit l'impact qu'aura le projet sur la qualité du milieu de travail. Ce projet de règlement tient compte de deux consultations publiques et des opinions des participants du sous-comité interministériel qui l'a rédigé.

Les membres du sous-comité de travail ont tenu compte, au cours des derniers mois, de la conservation de l'énergie et les normes d'éclairage dans les bureaux correspondant au principe accepté par le ministère des Travaux publics.

Toutefois, il est utile de souligner qu'il existe un certain litige entre le ministère des Richesses naturelles et le ministère du Travail et de la Main-d'œuvre relativement aux articles 30 et 31. Ces articles concernent l'utilisation de véhicules à combustion interne, moteur à essence et moteur de type diesel, dans un chantier de construction souterrain et dans une mine. Ainsi, dans une mine souterraine, l'utilisation d'un véhicule muni d'un moteur à essence est interdite alors qu'elle est acceptée, pour fins de surveillance de travaux, seulement dans les chantiers de construction souterrain.

E) Implications socio-économiques

a — Sur l'entreprise privée

1. L'incidence directe consiste en l'engagement des ressources nécessaires (coûts de capital et de fonctionnement) pour assurer le respect des normes et la hausse des coûts unitaires de production qui en résulte.

1.1 Généralités

Pour assurer le respect des normes, les entreprises assument des dépenses sur les moyens de contrôle et sur l'échantillonnage des contraintes.

1.2 Coûts globaux

Il n'existe aucune étude qui permet d'évaluer les coûts que représenterait le respect de normes de sécurité et de santé du milieu de travail. Or, selon une enquête économique menée aux États-Unis par McGraw Hill, les investissements nécessaires pour satisfaire cette loi représenteraient environ 3 pour 100 des dépenses annuelles totales d'investissements. Il est à remarquer cependant que ces investissements varient d'un secteur industriel à

l'autre, les plus élevés se trouvant dans les industries du fer et de l'acier, et dans les industries du textile, avec des taux moyens de 12 à 8 pour 100 respectivement.

Si on applique le même pourcentage dans l'industrie québécoise, en considérant que les normes de sécurité et de santé du milieu de travail sont équivalentes à celles des États-Unis, et que l'importance relative des différents secteurs économiques est à peu près la même, les investissements pour assurer le respect de ces normes pourraient être de l'ordre de \$500 millions en 1979.

Il est bon de noter que nous ne pouvons séparer les coûts relatifs aux normes pour la sécurité et les coûts relatifs aux normes pour la santé; même si l'étude américaine sur laquelle nous nous basons ne fait pas cette distinction, certaines sources indiquent que les coûts relatifs au respect des normes de santé sont plus élevés que les coûts pour le respect des normes de sécurité.

Il faut également remarquer que cette estimation des coûts concerne l'investissement total annuel, soit le nouvel investissement et le remplacement d'investissements auquel pourrait être rattaché un certain rattrapage pour respecter les normes. Nous ne possédons aucune donnée qui nous permette de prévoir les coûts globaux finaux du respect de ces normes pour l'ensemble de l'activité économique québécoise en supposant, par exemple que celle-ci doive se conformer à ces normes à l'intérieur d'une période de cinq (5) ans.

Enfin, une influente revue américaine dans le domaine des affaires (Dun's Review) prédit que, pour rencontrer les normes de la loi OSHA, l'industrie américaine devra faire face à une hausse de ses coûts d'opération de 5 à 10 pour 100, pour couvrir les frais additionnels d'exploitation et d'amortissement du capital.

2. Incidences indirectes

Les incidences indirectes ont pour objet de mesurer les comportements des entreprises face à cet engagement de fonds pour une meilleure salubrité dans leurs établissements. Cette partie est très complexe à développer, parce qu'elle fait entrer une multitude de facteurs sujets à des changements selon les conditions particulières des industries et des établissements.

Ainsi, en plus d'envisager la dépollution par divers moyens de contrôle, les entreprises ont à considérer dans leur problématique d'assainissement et de ses répercussions sur leur situation économique des items tels:

- investissements de dépollution du milieu de travail déjà effectués et à venir;
- investissements globaux de dépollution (eau, air, déchets, etc...) et autres types d'investissements;
- force sur le marché;
- aide de l'Etat;
- autres normes relatives à l'assainissement (eau, air, sol, bruit);
- période de temps pour se conformer à la norme;

3. Bénéfices

Les changements législatifs pour une meilleure salubrité dans le milieu de travail ne peuvent se justifier économiquement que par les bénéfices qu'en retireront à la fois les travailleurs, les entreprises et la société.

Beaucoup de ces bénéfices sont intangibles et se rapportent au bien-être de la société et à la qualité de vie, mais on peut essayer d'en identifier quelques-uns:

- revalorisation et satisfaction personnelle du travailleur;
- accroissement de la productivité;
- abaissement des taux d'absentéisme;
- diminution des coûts de maladie professionnelle et des conséquences pour la société et l'Etat;
- diminution des coûts de recrutement et d'entraînement de nouveaux employés pour remplacer les employés malades ou partis à cause des conditions d'insalubrité;

— diminution des cotisations à la CAT ou pour de futures compensations de la part des employeurs;

— diminution des pertes de temps et des valeurs ajoutées à la production à cause des tensions et des discussions répétées sur les conditions de travail;

— diminution du coût de support administratif pour les enquêtes et les formules d'application pour des compensations ou autres;

— coûts de pertes de profits par suite d'une mauvaise publicité vis-à-vis la firme prise en défaut;

— incitation au développement technologique;

— incitation à la création de nouvelles industries pour les équipements et le matériel de contrôle;

— accroissement de la conscience morale des entreprises;

— accroissement de l'espérance de vie des travailleurs et de leur contribution à la société;

b — Sur le plan des moyens administratifs d'implantation

1. Interventions

L'implantation du projet de règlement relatif à la qualité du milieu de travail suppose une intervention possible dans près de 12.000 industries manufacturières du Québec, dans les laboratoires, dans certains édifices commerciaux et dans les bureaux.

Vis-à-vis la grande, moyenne et petite entreprise, le personnel des SPE devra vérifier par des échantillonnages occasionnels, les évaluations faites par les chefs d'établissements, et/ou des consultants, établir et maintenir à jour les méthodes d'évaluation devant être utilisées par l'industrie et négocier les programmes de dépollution de ces industries.

Toutefois, le personnel technique aura tout de même à répondre à une clientèle non satisfaite de l'application du règlement, pour effectuer le contrôle et la surveillance.

Des relevés techniques et statistiques devront être faits dans des secteurs industriels où une incidence remarquable de maladies professionnelles aura été signalée par les organismes de surveillance de la santé des travailleurs.

Les plans et devis des modifications des usines existantes et des nouvelles constructions devront être étudiés pour évaluer leur conformité avec la nouvelle réglementation, ce qui implique un contrôle subséquent sur le site industriel.

2. Ressources humaines nécessaires

Pour l'application efficace de ce règlement, soixante-quinze (75) personnes additionnelles seront nécessaires.

Ces ressources se répartissent comme suit:

- a. Ressources humaines: Vingt (20) ingénieurs et trente (30) techniciens oeuvrant exclusivement à appliquer le règlement; trois (3) chimistes et dix (10) techniciens oeuvrant au laboratoire; deux (2) agents de bureau, dix (10) secrétaires et un (1) attaché d'administration. Ce personnel devra être recruté sur une période de cinq (5) ans.

b. Ressources budgétaires annuelles:

Les dépenses supplémentaires de fonctionnement, une fois tout le personnel en place, sont estimées à \$1.7 million en sus de \$150.000 en capitalisation.

F) Consultations

a — Interministérielles

Le projet de règlement et les changements incorporés dans le règlement soumis pour adoption ont fait l'objet de nombreuses rencontres et discussions avec les représentants des ministères des Richesses naturelles, du Travail et Main-d'œuvre, Transport (Travaux publics).

b — Publiques

Après la première publication dans la Gazette Officielle, en février 1975, une cinquantaine de commentaires écrits furent envoyés aux SPE par des industries, consultants, associations et syndicats. Une deuxième version fut alors rédigée, en tenant compte de ces commentaires, et par la suite, envoyée en consultation publique via le comité interministériel d'hygiène, sécurité et santé. Là encore, d'autres commentaires furent envoyés aux SPE et la présente version en contient beaucoup.

Il y eut aussi plusieurs rencontres avec de grandes industries et deux centrales syndicales.

G) Recommandation du ministre

Je recommande que le règlement relatif à la qualité du milieu de travail soit adopté par le lieutenant-gouverneur en conseil conformément aux dispositions de la Loi de la qualité de l'environnement.

Le Ministre délégué à l'environnement
MARCEL LEGER

la page des lecteurs

Le mot "famille" fait peur

A qui de droit.

Le printemps est le temps des congrès. On y entend de beaux et grands discours. En cette Année internationale de l'enfant, plus souvent qu'en d'autres temps, l'écho qui persiste à la sortie d'un congrès est une sorte de consensus autour de l'idée qu'il nous faut une politique globale protégeant l'enfant. C'est une façon équivalente de dire qu'il nous faut une politique familiale.

Le discours des femmes a évolué depuis l'Année internationale de la femme et de plus en plus ses revendications sont de l'ordre d'une politique familiale. Les comités qui ont fait des études sérieuses au niveau gouvernemental ont conclu souvent avec ce même consensus (ex.: rapport sur le comité interministériel sur les services d'accueil à la petite enfance).

La nécessité d'une politique familiale est donc régulièrement le consensus spontané de gens qui réfléchissent en groupe sur des questions de délinquance, pauvreté, misère sociale, etc. Les organismes familiaux revendiquent ce genre de politiques depuis longtemps et surtout depuis dix ans.

Toutes ces voix crient dans le désert.

Comment expliquer? Pour ma part, je commence à croire que c'est la peur qui nous bloque. Notre peur nationale qui refait surface. Comment se fait-il qu'on aborde la famille plus facilement par le biais de la femme, l'enfant, les handicaps, le placement d'enfants, le supplément au revenu au travail, etc.?

Qu'est-ce qui fait peur à tant de gens lorsqu'on prononce le mot "famille" ou lorsqu'on parle de politiques familiales? Nous avons comme société une résistance devant ce mot. Cette résistance se retrouve particulièrement au niveau gouvernemental et journalistique, mais elle se retrouve aussi dans les milieux universitaires et les milieux professionnels plus que dans le monde des affaires.

Qu'est-ce qui fait peur? Le coût éventuel d'une politique familiale? Le changement qu'elle impliquerait dans le système économique? L'obligation de faire une remise en cause de nos choix comme individu? L'obligation de faire face à nos problèmes non réglés par rapport à la famille de nos parents ou peut-être par rapport au deux ou trois autres familles qui on a nous-mêmes fondées?

Et si c'est la peur qui nous empêche de parler de la famille et de faire quelque chose pour elle, qui va exercer cette peur?

Denise Laporte-Dubuc
Secrétaire générale des
Organismes familiaux associés
du Québec

Des réalités qu'il faut regarder

Le mercredi 9 mai 1979, LE SOLEIL ouvrait ses pages à Jacques Otis, conseiller en éducation chrétienne. Celui-ci s'attaquait au projet d'école présentée en discussion dans les rangs de la CEQ. Selon lui, "ce document (serait) tout simplement un instrument de manipulation", "faute de simplification et de déformation", "un véritable affront pour l'intelligence". Tout en rejetant allègrement l'ensemble du document de la CEQ, l'auteur s'en prend particulièrement aux propositions touchant la confessionnalité des écoles et la conception de la personne.

Sur la confessionnalité

Qu'un prêtre de l'Eglise catholique s'inquiète de ce que des groupes puissent remettre en question le caractère confessionnel des écoles est chose fort compréhensible. L'Eglise a toujours ressenti comme un déshonneur la disparition, dans un pays ou un autre, de la dimension confessionnelle officielle d'un système d'éducation donné. Et nous comprenons fort bien que les fidèles, de toute Eglise d'ailleurs, ne puissent concevoir l'éducation de leurs enfants sans la dimension religieuse. Nous comprenons, encore plus, que les pasteurs cherchent à préserver un champ privilégié d'intervention consacré par des structures confessionnelles et dont les coûts d'opération sont en grande partie financés par l'Etat.

Si la réaction de l'abbé Otis s'explique, il est par contre domma-

ge que son intervention n'ait pas vraiment touché le fond de la question, rappelé les enjeux en présence, tout autant pour l'Eglise que pour les fidèles, que pour l'éducation des enfants; il s'est contenté d'émettre des slogans, de s'attaquer à la forme du document, comme pour éviter de reconnaître des éléments de la réalité.

Les tiraillements, les remous, les multiples interventions des autorités civiles comme des autorités religieuses dans le cas d'un essai de déconfectionnaliser l'école Notre-Dame-des-Neiges à Montréal nous rappellent à la fois l'importance des enjeux et la complexité du problème lorsqu'on tente de le résoudre dans le cadre d'un réseau scolaire confessionnel. La CEQ a lancé le débat, et nous souhaitons qu'il soit traité avec plus de sérieux que ne l'a fait notre interlocuteur.

Sur la conception de la personne

M. Otis s'en prend également à une autre proposition importante du document de la CEQ, celle portant sur la conception de la personne. Pour intéressants qu'ils soient, ses commentaires sur la conception de la personne ne rendent pas justice au projet CEQ.

A titre de spécialiste n'a-t-il pas observé que malgré tous les efforts des pédagogues, le système scolaire maintient des carcans, érige des barrières qu'une majorité des enfants ne peuvent franchir pour des raisons qui n'ont rien à voir avec

leur bagage génétique? Et pourtant, c'est aux enfants qu'on impute l'insuccès et rarement on est porté à mettre en cause les conditions socio-économiques des familles d'où proviennent les enfants ou encore l'ensemble des pratiques scolaires.

En fait, tout le système se légitime à partir de l'idée que les enfants sont-doués ou pas doués, c'est-à-dire à partir d'une conception de la personne basée sur l'inné.

Sur cette question, nous nous inscrivons dans le cadre des découvertes les plus récentes lorsque nous proposons de réévaluer l'ensemble des pratiques scolaires à la lumière d'une conception de la personne où les possibilités de développement de cette dernière sont surtout fonction de l'acquis.

Au-delà de ces 2 thèmes

Le projet d'école CEQ compte 21 propositions, dont l'ensemble recherche les meilleurs moyens de démocratiser davantage les services éducatifs. Basé sur des études extérieures à la Centrale qui démontrent que 73,2 pour 100 des enfants d'un groupe d'âge quittent le monde scolaire en cours ou à la fin du secondaire, fondé sur une analyse de la réalité qui attend cette majorité au sortir de l'école, le projet s'interroge sur la qualité de la formation reçue par rapport à celle que devraient acquérir ces futurs travailleurs.

une assurance et qui est victime d'un incendie, on lui verse les prestations découlant de son assurance et on ne lui demande pas de faire des "travaux communautaires". On ne considère pas non plus un propriétaire assuré comme un futur auteur d'incendie criminel. On devrait avoir autant de respect pour le chômeur.

Ainsi donc, les chômeurs et les travailleurs (le chômage guette à peu près tout le monde) doivent se regrouper et se défendre. Plusieurs régions du Québec ont déjà des comités de chômeurs sur pied qui travaillent à faire disparaître les mesures Cullen.

Les chômeurs et travailleurs beaucoup vont aussi se défendre, on va cesser de nous frapper hypocritement.

Michel Champagne
Saint-Côme

M. Otis ne semble pas avoir remarqué que ces enfants ne reçoivent pas la formation de base voulue pour être partie prenante dans une société en transformation où les changements politiques, technologiques, culturels les affecteront dans leur quotidien. Reniera-t-il le fait que c'est parmi eux que se recruteront les chômeurs, les assistés sociaux, les travailleurs au salaire minimum?

C'est là le cœur de la proposition d'école discutée par les membres de la CEQ. Une réflexion collective qui permet d'abord de voir comment l'école marginalise une partie importante des enfants en évacuant leur réalité, leur vécu, qui recherche ensuite les pratiques scolaires susceptibles d'aider ces enfants à se préparer avec soin à la réalité qui les attend et de les doter des connaissances, habiletés et attitudes voulues pour qu'ils aient le goût et les possibilités d'agir sur cette réalité.

La pédagogie que nous proposons est donc une pédagogie de masse c'est-à-dire qu'elle "cherche le progrès de tous, qu'elle n'est pas d'abord vouée à la création d'une élite". La pédagogie de masse ne nie pas l'émergence d'une telle élite — c'est là un résultat plutôt qu'un objectif — mais elle fait porter l'effort principal vers ceux qui ont le plus besoin d'elle.

Conclusion

Le document Proposition d'école est un document en discussion, et une consultation très large permettra de connaître les positions des travailleurs de l'enseignement sur chacun des aspects de ce projet d'école avant l'adoption d'une plateforme au Congrès régulier de 1980. Que certains manifestent des divergences profondes sur des aspects du document ne peut que favoriser des débats que nous souhaitons.

Mais le refus global manifesté par M. Otis sous prétexte que l'analyse de base est marxiste nous apparaît simpliste: le projet d'école CEQ, même imparfait, a le mérite de pointer du doigt des réalités que, par intérêt, par inconscience, ou par indifférence, certains se refusent de considérer.

L'équipe-école CEQ
par Jocelyn Berthelot
et Adrien Roy.

Nettoyeurs honnêtes

Le Soleil
à M. Robert Fleury

Je ne partage pas votre opinion, à savoir que nous ne voulons pas coopérer quand il s'agit de réclamations.

Je vous ferai remarquer que si nous n'avons pas de panel de nettoyage ici à Québec, c'est parce que nous avons très peu de réclamations et que, à titre de membre de l'Association des nettoyeurs, nous envoyons le morceau en litige à Montréal au panel existant et dans peu de temps nous avons une réponse écrite décrivant les résultats de l'examen.

Quand le client refuse d'admettre le résultat de l'examen, il a le choix d'aller devant la cour sans frais. Nous nous soumettons à la décision du juge.

Ces cas ne se produisent même pas 3 fois par année, alors que nous nettoyons jusqu'à 1.500 livres de linge par jour. Alors ne dites pas que les nettoyeurs ne s'occupent pas de leurs clients mais dites plutôt qu'il y a beaucoup de magasins vendant du linge qui n'a pas la qualité nécessaire pour endurer un simple nettoyage. Les propriétaires de magasins, sauf les gros comme Simons, Eaton, Sears, ne respectent pas leurs clients et remettent toujours la faute aux nettoyeurs plutôt que d'admettre qu'ils vendent de la marchandise de très mauvaise qualité à très gros prix parfois.

Je peux vous citer un cas personnel: j'ai acheté un paletot de pluie chez Rudy Lessard à Place Laurier. Il a foulé au premier nettoyage. Je suis retournée au magasin et le propriétaire n'a rien voulu savoir, pourtant, durant le printemps et l'automne, nous nettoyons jusqu'à 500 paletots pour la pluie par semaine sans recevoir de plaintes. Pourquoi le mien aurait été nettoyé autrement que les autres? Resultat: je n'achète même pas une cravate chez Rudy Lessard.

Ne laissez pas planer de doutes sur notre bonne foi. Ce n'est pas honnête de votre part.

Marcel Tremblay
Nettoyeur professionnel
Québec

Chômeurs, il faut se défendre

Quand la situation économique se détériore, les gouvernements et un grand nombre de gens "bien pensants" s'attaquent alors aux plus défavorisés: les assistés sociaux et les chômeurs. Depuis quelques mois, ce sont ces derniers qui font davantage l'objet des attaques avec les mesures Cullen.

Malgré le taux d'inflation que nous connaissons, le gouvernement décide de réduire le montant des prestations, et en plus augmente considérablement ses exigences en accroissant le nombre de semaines de cotisations, ce qui a pour effet d'exclure un grand nombre de travailleurs à temps partiel. Au lieu de s'attaquer aux causes du chômage, on s'attaque aux chômeurs comme si ces derniers étaient responsables de la fermeture des usines. C'est carrément injuste et inacceptable.

Toute cette campagne en vient à faire croire que les chômeurs sont des paresseux, des méchants, des fraudeurs... On voudrait qu'ils se sentent coupables de bénéficier des prestations de chômage. C'est malheureusement le sens d'un article paru dans un journal beauceron en février dernier. On y disait que les chômeurs devraient participer à des travaux communautaires afin de se sentir utiles. Eh bien, un instant! Une telle invitation n'est pas plus intelligente que de dire à une personne atteinte de cancer de faire du jogging. Ça ne constitue qu'une fuite ou un refuge permettant d'oublier temporairement son problème.

Il y a une chose aussi qu'il faut se rappeler, l'assurance-chômage — le mot le dit — c'est une assurance dont le travailleur paie une partie des frais sur chacun de ses chèques de paye. Le propriétaire se payant

à nos lecteurs

LE SOLEIL publie avec plaisir les lettres de ses lecteurs. Les opinions doivent être appuyées du nom et de l'adresse de leurs auteurs de même que du numéro de téléphone. LE SOLEIL se réserve le droit d'éditer et de raccourcir les lettres publiées.

LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au numéro 390, rue St-Vallier est, Québec, G1K 7J6, par Le Soleil Limitée. "Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1206".

SERVICE AUX ABONNÉS (TIRAGE)
647-3333

RENSEIGNEMENTS REDACTION
647-3233 647-3394

Vocabulaire enrichi

Ce que rapporte chaque jour la grève de la CTCUQ:

— Diminution de mon coût de transport quotidien (augmentation du coût de taxi)

— Un retour à la marche et au grand air (du centre-ville)

— On n'est plus obligé de courir après les autobus (mais après les pousés)

— Tous mes records d'endurance au froid et à la pluie sont désormais battus.

— Mon vocabulaire s'est fortement développé (lorsqu'on attend en vain un pousé sur le coin de la rue)

Et enfin, je saurai pour qui voter aux prochaines élections municipales.

Alain Dallaire
étudiant, Québec

Hausses injustifiées

Monsieur Jean Pelletier,
Québec.

Monsieur le maire.

A titre de propriétaire foncier et de gestionnaire d'immeubles, je désire porter à votre attention le fait que maints propriétaires de stationnement du centre-ville de Québec exploitent honteusement les gens en augmentant leur tarif de stationnement.

Je pense que la ville de Québec se doit d'agir rapidement car il y a de l'intérêt public autant pour les commerçants du centre-ville que pour les clients et travailleurs du centre-ville qui doivent payer le stationnement.

La solution que je préconise est

l'expropriation d'un certain nombre de terrains du centre-ville de façon à créer par une tarification adéquate une saine concurrence aux exploitants et aux profiteurs qui tirent profit d'une situation de monopole.

Vous devez réaliser, en effet, que les propriétaires de stationnement du centre-ville sont en quelque sorte dans une situation de monopole vu le grand nombre d'automobiles et le nombre limité d'espaces de stationnement dans le centre-ville.

C'est pourquoi l'autorité publique municipale se doit de faire échec à cette situation de monopole car elle seule a les pouvoirs d'agir.

Réjean Tessier
Avocat



Bouclée tout l'été

Quel plaisir de se coiffer avec facilité. La permanente vous permet d'avoir les cheveux au vent naturellement car votre bouclé dure très longtemps.

Permanente incluant coupe, mise en plis ou "brushing" 22⁵⁰

Prenez rendez-vous en composant 524-5121, poste 339.
Salon de la coiffure, 3e étage, Centre-Ville seulement.

Paquet
PLUS PRES DE VOUS

PROFITEZ DE NOS SPECIAUX PAYEZ (EN ARGENT) ET EMPORTEZ

Tapis Ozite intérieur-extérieur 2¹⁶
Tapis 100% nylon 3¹⁵
Prélart sans cirage 2¹²
Prélart Cushionfloor 3³⁹
Prélart Crystalfloor 6¹²
Prélart Karamih 3⁷⁸
Tapis Castle Harbour 6²⁶
Tapis motifs cuisine 4⁴⁶

Escompte sur tous les outils
Black and Decker en magasin

Escompte sur scies à chaîne
McCulloch en magasin

Poêle Box Stove 26" 53¹⁰
Confort Stove 80¹⁰
Box Stove Abitibi 99⁹⁶
Palor Stove chromé 24" 113⁹⁶
Box Stove à combustion 125¹⁰
Mortier 66 lb 1⁹⁶

Foyer isolé 30" 256⁵⁰
accepté par SCHL

Grand choix de bibliothèques à compter de 36⁰⁰

Chaise droite non peinte 22⁰⁰

Génératrice 3300 McCulloch 508²⁵

Tapis 2x3 Industrie Provinciale 9⁸⁷

Poubelle Industrie Provinciale 8⁹⁷

Préfini 4x8 à compter de 4⁶⁰

Peinture email extérieur super blanc le gallon 5²⁵

Peinture Olympique le gallon, choix de couleurs. 14⁹⁵

Arborite 4x8 Choix de couleurs 14⁹⁵

Styrofoam bleu 1" 196⁰⁰

Styrofoam bleu 1 1/2" 305⁰⁰

CONTRE-PLAQUÉS MODERNES LTÉE

1255, boul. Pie X1 — VAL-BÉLAIR

842-1911

Visitez
Zip
international
le prêt-à-apporter
du meuble design

Boulevard Hamel
à l'intersection Henri IV
Québec
(418) 877-2221

1er juin
2 juin
3 juin

LE CIRQUE
Garden Box.

Colisée
Billets
\$6.50
\$5.50
\$4.50

CHRC
80

La GRC a illégalement perquisitionné à Rimouski

par J.-Claude PAQUET
du bureau du Soleil

RIMOUSKI — Dans un jugement rendu à Rimouski jeudi dernier, le juge Henri Larue, de la Cour supérieure, a déclaré irrégulier, nul et illégal un mandat de perquisition accordé par un juge de paix à un agent de la Gendarmerie royale du Canada, et qui autorisait ce dernier à perquisitionner à la résidence et dans les bureaux d'un homme d'affaires rimouskois, M. Bertrand Ross.

Interrogé hier, M. Ross a expliqué que le 15 mars dernier, alors qu'avec son épouse il était en visite chez son fils à Rivière-du-Loup, des agents de la Gendarmerie royale du Canada ont perquisitionné à son domicile, et ont apporté 93 documents ou groupes de documents, ce qui représentait environ les trois quarts des documents contenus dans son bureau.

Selon le mandat de perquisition qu'avait obtenu l'agent Jean Roux de la Gendarme-

rie royale et la dénonciation qui y était jointe, il était précisé qu'un certain Réjean Denis, par la supercherie, mensonge ou autres moyens dolosifs aurait frustré ses créanciers pour un montant approximatif de \$80,000, et que des documents pouvant servir de preuve se trouvaient dans les résidences et dépendances de Les Investissements St-Germain Inc., au numéro 225, de la rue Saint-Jean-Baptiste est, à Rimouski.

Selon la dénonciation assermentée, la présumée fraude aurait été commise entre 1976 et 1979. Or, affirme le requérant M. Ross, pendant la période au cours de laquelle se serait déroulée la présumée fraude, Réjean Denis ne faisait pas affaire avec M. Ross personnellement, n'était ni administrateur ni actionnaire des Investissements Saint-Germain Inc. depuis 1973, et avait cédé ses intérêts majoritaires dans la compagnie Denex Inc. depuis 1975.

C'est pourquoi il estime

que le dénonciateur, soit l'agent Jean Roux, ne pouvait avoir de motifs raisonnables pour croire qu'entre octobre 1976 et mars 1979, des documents reliés à M. Bertrand Ross, à la compagnie Les Investissements St-Germain Inc. ou à la compagnie Denex Inc. pourraient servir de preuve contre Réjean Denis.

Estimant cette perquisition illégale, M. Bertrand Ross et ses procureurs ont donc pris une requête pour certiorari et ordonnance de restitution de biens saisis.

C'est à cette requête que le juge Larue a fait droit. Dans son jugement, le juge Larue dit notamment: "La preuve révèle que le juge de paix n'a pas exercé sa juridiction ou sa discrétion judiciaire lors de l'émission du mandat de perquisition, le tout contrai-

rement à l'article 443 (1) du Code pénal. Il a simplement effectué un travail cléricale."

Le juge Larue dit, d'autre part, que la simple déclaration qu'une enquête a été faite par la GRC ne lui apparaît pas dans le cas présent un motif suffisant pour accorder un mandat de perquisition.

C'est pourquoi il déclare ce mandat illégal, et ordonne à l'intimé Jean Roux de remettre en possession du requérant M. Bertrand Ross tous les documents saisis et qu'aucune copie ni photocopie des documents saisis ne soit faite.

M. Bertrand Ross a précisé que quelques jours avant l'audition de la requête, les procureurs de la gendarmerie avaient proposé un règle-

ment hors cour, soit la restitution des documents saisis moyennant une quittance de non recours. M. Ross s'y est opposé. J'ai voulu me mettre au blanc, dit-il, afin que les citoyens du Canada se sen-

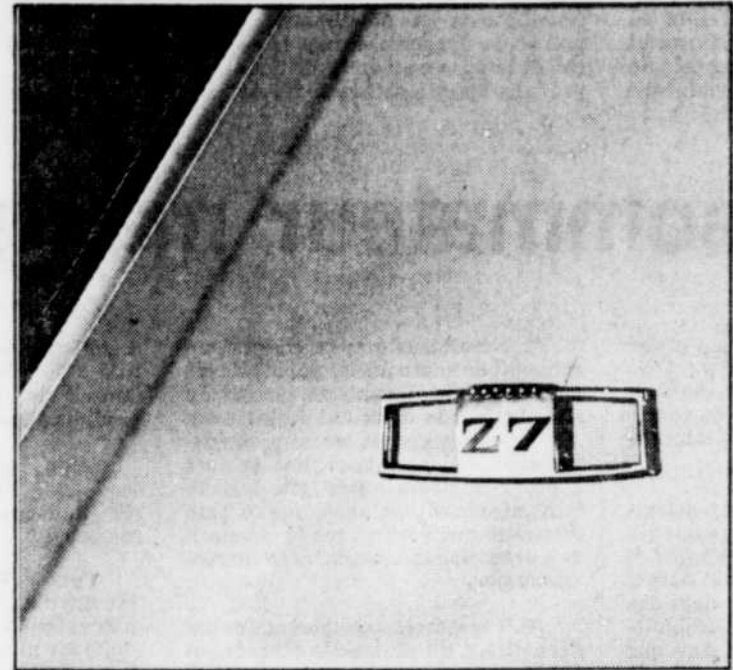
tent à l'avenir mieux protégés contre ce qu'il appelle les agissements illégaux de la Gendarmerie royale du Canada.

En effet, dit-il, les agents

de la GRC utilisent trop souvent leur influence pour obtenir illégalement des mandats de perquisition auprès de juges de paix dont la compétence peut laisser à désirer.

M. Ross estime d'autre part qu'il conserve tous ses recours en dommages-intérêts, et qu'il établit actuellement l'étendue des dommages qui lui ont été causés.

signé Jean Tardif



Prise de vue en coupe d'une Zephyr Z-7 1979.

La Zephyr Z-7 est une voiture de qualité qui a l'avantage d'être économique et Jean Tardif est le concessionnaire qui en le plus beau choix dans la région de Québec. C'est pourquoi lorsque vous verrez une vraie belle Zephyr Z-7, vérifiez bien à l'arrière si elle n'est pas signée Jean Tardif. C'est en effet pour la beauté des voitures et la qualité reconnue de son service que l'on choisit ce concessionnaire... et aussi pour un petit quelque chose de plus: ce ne sont

pas toutes les voitures qui sont signées Jean Tardif. Vous reconnaîtrez cette signature:

Jean TARDIF
MERCURY LINCOLN

Pour un temps limité, plus de 60 Mercury Marquis sont offertes à un prix très spécial

Situé à Neuville, autoroute 40, et à St-Raymond, comté de Portneuf.
Tél.: Québec, ligne directe: 692-1313/Portneuf: 337-7339/Neuville: 876-2793



Sur la plage ensoleillée... toute dorée, vous serez le point de mire car vous aurez choisi la collection été Yvette Tremblay pour briller.

Yvette Tremblay inc.
vêtements de base
XXXXX
PLAN MILLE DE COTE
658-8081

L'hôtel Sheraton Mt-Royal: l'invitation au week-end.



Ce week-end, venez visiter Montréal et hébergez-vous en plein centre-ville dans un hôtel qui a grandi avec la métropole du Canada: l'hôtel Sheraton Mt-Royal, relié directement au métro. Chez nous, c'est d'abord un accueil des plus chaleureux. Des chambres tout confort. L'atmosphère de détente du bar Le Bon Vivant. C'est encore le décor exotique du Kon-Tiki où l'on vous sert des plats polynésiens inoubliables. C'est aussi l'amusant Piccadilly Pub. Et c'est l'occasion de partir à la découverte des cafés-terrasses, du Vieux Montréal et de tous les points d'intérêt touristiques. C'est tout cela et plus encore pour seulement \$100 pour deux personnes, comprenant la chambre pour deux, trois jours, deux nuits, le petit déjeuner américain le samedi, le brunch du dimanche, la taxe et le pourboire. Profitez de cette invitation au week-end: on a hâte de vous voir. Pour réservations, appelez à frais virés à 514-842-7777.

Hôtel Sheraton Mt-Royal

Le jour D approche!

Il est dans votre intérêt de nous faire part de votre déménagement dès maintenant.

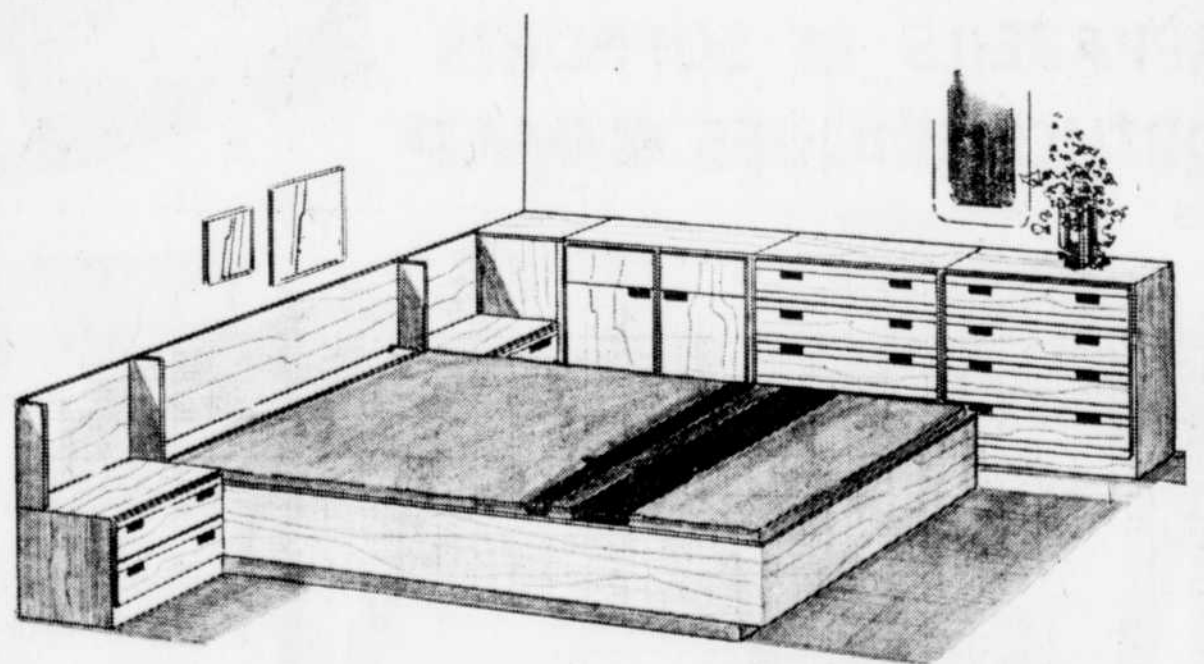
Même si vous ne connaissez pas la date exacte de votre déménagement, faites-le nous savoir le plus tôt possible en nous retournant la carte-réponse accompagnant votre compte de téléphone ou en appelant à notre bureau d'affaires.

Nous pourrions ainsi mieux planifier les 100 000 déménagements prévus au Québec cette année.



Bell

SUPER-VENTE



MOBILIER DE CHAMBRE finition CHENE naturel

- 1 coin ouvrant
- 1 matelas foam 60 x 80"
- 1 lit-caisson 60 x 80"
- 2 cabinets 4 tiroirs
- 1 cabinet 2 portes
- 2 tables de nuit 2 tiroirs
- 2 panneaux de table de nuit

\$1,195

10 MORCEAUX

10
MORCEAUX



**dussault
meubles**

9, rue Courcellette, Québec
Tél.: 683-2327

consommation

Congrès de l'Institut canadien de science et de technologie alimentaire

L'industrie alimentaire manque de dynamisme (Garon)

par Robert FLEURY

Reprenant les conclusions du sommet agro-alimentaire d'avril 1978 au bénéfice des congressistes de l'Institut canadien de science et de technologie alimentaire, hier à Québec, le ministre

de l'Agriculture Jean Garon a souhaité vivement que l'industrie alimentaire, tant les producteurs, transformateurs, distributeurs et détaillants, fassent preuve de dynamisme dans la recherche et la mise en marché de nouveaux produits aptes à satisfaire les exigen-

ces des consommateurs. L'industrie alimentaire est lente à réagir aux nouveaux besoins du marché: elle tente d'adapter les technologies existantes plutôt que de véritablement innover.

S'il souhaite pour l'industrie une

vitalité accrue dans le développement et la mise en marché de ses nouveaux produits, le ministre québécois désire mettre au service de cette dernière le fruit des recherches scientifiques.

Trop de chercheurs et de scientifiques oeuvrent sans une coordina-

tion véritable, a-t-il fait remarquer. Sans préciser le sens des programmes de développement scientifique qu'il envisage, le ministre désire que tous les centres de recherche scientifique oeuvrent pour une cause commune, l'autosuffisance agro-alimentaire.

Même si les thèmes exploités par le ministre Garon n'étaient pas vraiment nouveaux, ils n'en ont pas moins mis en relief la nécessité d'une meilleure cohésion et coopération entre tous les secteurs de la chaîne, les producteurs ne connaissant pas suffisamment les besoins des transformateurs pour pouvoir s'y adapter eux-mêmes efficacement.

Le consommateur manque d'information (Néron)

Si l'industrie alimentaire a péché contre les consommateurs, ce n'est pas par des produits que ces derniers croient de mauvaise qualité ou cancérogènes, mais par manque d'information.

Celle-ci doit venir des organismes de promotion des consommateurs, des professionnels de la santé, de l'Etat et de l'industrie elle-même, l'Etat devant éviter de coincer l'industrie dans des exigences scientifiques et microbiologiques trop restrictives. C'est ainsi que M. Néron définissait le rôle de l'industrie alimentaire devant le congrès de l'Institut canadien de science et de technologie alimentaire.

M. Néron a cité la saccharine, un substitut de sucre utilisé depuis 80 ans par l'industrie alimentaire, interdit au Canada depuis deux ans maintenant. Alors que les consommateurs, dentistes et diététistes américains se sont opposés vivement à une telle législation outre-frontière, une étude récente démontre que ce n'est pas la saccharine qui est dangereuse, mais sa surconsommation.

Des recherches de laboratoire ont démontré, c'est sûr, que le cancer peut être provoqué chez le rat mâle par le régime à la saccharine qui équivaudrait chez un être humain à l'insurgitation de 1,200 boîtes de soda pop

diététique par jour!», reprenait le p.d.g. de Culinar et président du Conseil des fabricants canadiens de produits alimentaires.

Selon lui, «les avantages de la saccharine l'emportent de beaucoup sur les dangers que peut représenter son usage».

Pour M. Néron, il est invraisemblable que l'on atteigne le risque Zéro en alimentation, puisque même les produits les plus naturels, les pommes de terre, pour ne citer que ces dernières, sont toxiques consommées en trop forte quantité, si l'on considère qu'elles contiennent, entre autres, de l'ar-

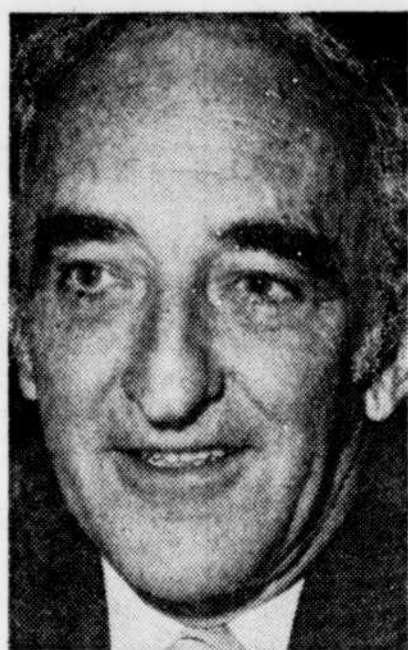
senic. M. Néron déplore que les déclarations intempestives de pseudo-spécialistes sur les nitrates et autres additifs pseudo-cancérigènes aient semé le doute parmi les consommateurs à qui incombent le choix final.

Selon lui, le consommateur doit pouvoir décider s'il veut acheter un produit avec colorant ou pas, mais en étant d'abord informé adéquatement.

Selon le président de Culinar, les détracteurs de l'industrie ont trop longtemps laissé libre cours à leur verve destructrice. C'est ainsi que l'on croit, dit-il, que c'est rentable pour l'industrie de mettre des additifs dans les aliments. Or si on compare les prix des produits naturels et des produits avec additifs, on constatera que les produits sans additif sont plus chers que les autres. Par exemple, le prix d'une marmelade à l'orange sans agent de conservation peut coûter 150 pour 100 plus cher qu'une marmelade connue qui, elle, en contient. Même chose pour les poires, le jus de pomme et la mayonnaise.

«Une substance toxique, ça n'existe pas, il n'y a que des toxiques».

Pour Roger Néron, il incombe de remettre ces débats dans leur juste perspective.



M. Roger NERON

Nous sommes uniques

«Dans les serres, on a fait des recherches pour savoir ce qui se faisait partout dans le monde, mais cela n'a rien donné car nous sommes uniques, et il faut innover. Ainsi, si l'on prend l'exemple de l'Islande, ils utilisent l'énergie des geysers; or, si nous avons une température semblable, nous n'avons pas de geysers», a repris M. Garon dans le langage imagé qu'on lui connaît.

«Nous devons innover à partir de nos propres besoins».

Déplorant l'absence de compétences scientifiques dans ce secteur au profit des «placoteux», le ministre a mis en évidence que les centres de recherches devaient produire de véritables spécialistes.

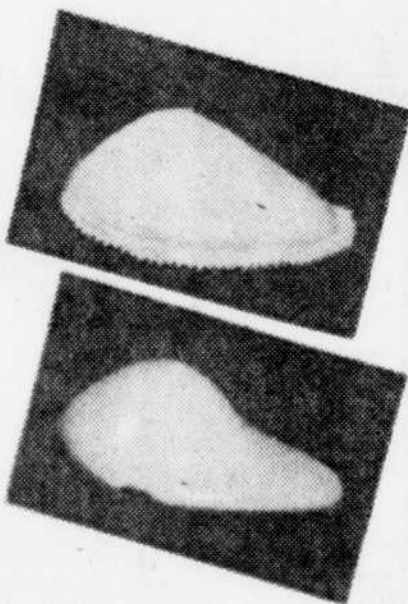
S'en prenant à l'image de marque des produits québécois, M. Garon croit que l'on devrait faire l'éducation des consommateurs, qui associent souvent «pas cher» à une mauvaise qualité, citant l'exemple du producteur de pommes de terre du Québec qui dissimule son produit dans des sacs «Nouveau-Brunswick» parce qu'ils se vendent mieux. C'est toute la mise en marché, la promotion et l'étiquetage des produits qui devra être repensée, selon le ministre.

votre féminité d'abord...

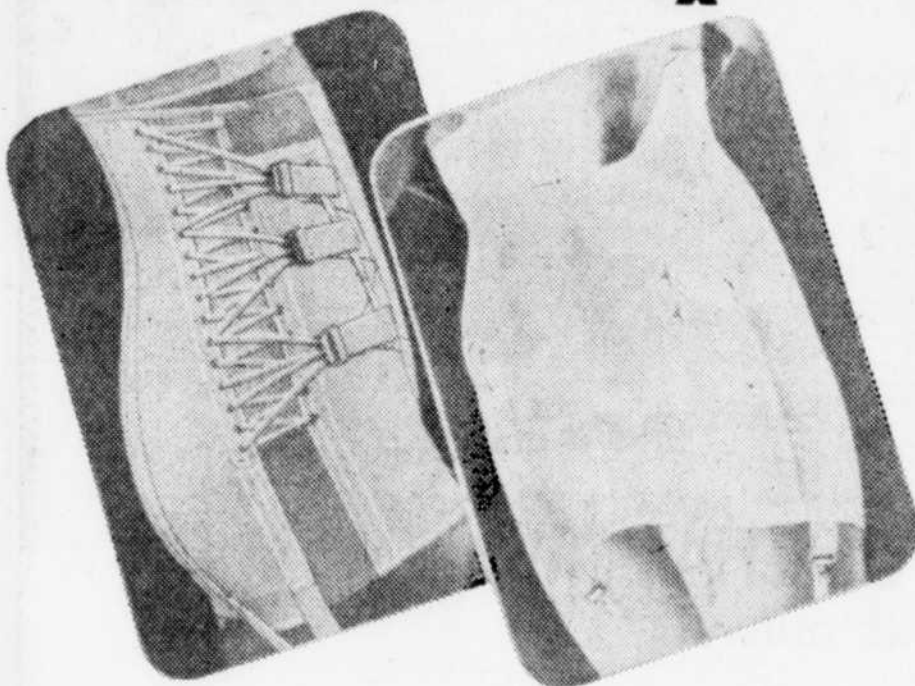
A la suite de l'ablation d'un sein, un choix scientifique s'impose.

NE TOURNEZ PAS LE DOS A LA VIE

Elles peuvent se porter soit dans un soutien-gorge spécialement conçu ou dans tout autre soutien-gorge. Ajustées par nos corsetières pour votre confort. Nos services sont confidentiels.



APPAREILS ET SUPPORTS ORTHOPEDIQUES **CAMP**



le CONFORT que vous cherchez

3 LONGUEURS DE BAS

2 COMPRESSIONS:

1compression Normale
1compression Super



Mlle Lucienne Corriveau, représentante de la maison Camp, sera à notre département de vêtements de base, le 31 mai et le 1er juin 1979.

brunet

MAIL ST-ROCH, Québec

529-5741



Des aubaines cousues d'or chez Singer!

ECONOMISEZ

\$30

UNE VRAIE AUBAINE!

Le meuble de couture Singer

La riche finition de noyer se marie aux lignes modernes du meuble Windsor de Singer. Ce meuble pratique a été conçu pour couvrir à bras libre et offre une surface de travail de bonne dimension... le tout pour la modique somme de \$99⁺.

Super-rabais sur une machine zig-zag, mallette comprise

\$139

UNE VRAIE AUBAINE!

La super-pratique machine à coudre Fashion Mate[®] coud les élastiques et les tissus extensibles, fait les boutonnières, pose les boutons, surjette et raccommode. Et la mallette est à même!



ECONOMISEZ **\$50**

UNE VRAIE AUBAINE!

Une machine à coudre à bras libre et point extensible

La Stylist[®] présente toutes les caractéristiques que vous cherchez: y compris 7 points-motifs incorporés Fashion[®] et Flexi-Stitch[®] sur disques et réglages par cadrans. Maintenant à prix imbattable à seulement \$334.95⁺ (mallette ou meuble en supplément).



Puissance de nettoyage à prix spécial:

A SEULEMENT

\$129

UNE VRAIE AUBAINE!

L'aspirateur Silver Power-master[®] à triple action de nettoyage comporte deux vitesses d'aspiration et un réglage à quatre positions selon l'épaisseur du tapis. Vous obtenez un nettoyage à fond en tout temps!



SINGER

CENTRES DE COUTURE ET CONCESSIONNAIRES AUTORISÉS PARTICIPANTS

Mail St-Roch

Place Fleur de Lys

*Place Laurier, Ste-Foy

Place L'Ornière, Neufchâteau

522-8128

529-5291

651-4021

843-2845

Carrefour Châteaubourg, Charl.

Les Galeries Chagnon, Lévis

*74, rue St-Thomé, Montmagny

*Place Doreuil, Donnacona

626-9333

837-6157

248-3734

285-2552

399, Jean-Roux, Trois-Pistoles

602, de l'Avant, La Pocatière

Les Galeries Tremblay, Capécot

*289, Lafontaine, Rivière-du-Loup

851-3216

856-3712

854-3003

862-2789

*Le prix peut varier

*Marque déposée de La Compagnie Singer du Canada Ltée

*Ce magasin vend les tissus

Remise sur échange et facilité de paiement

Congrès annuel de l'Association des consommateurs du Québec

Le "junk food" et les jeux de hasard mis à l'index

TROIS-RIVIERES (PC) — En cette Année internationale de l'enfant, l'Association des consommateurs du Québec entend accentuer ses efforts dans le but de protéger l'enfance, notamment contre les aliments camelotes (junk food), les jeux de hasard et son exploitation sous différentes formes par la société en général. C'est le vœu exprimé par les participants au congrès annuel de l'organisme, qui s'est déroulé dimanche et lundi.

Se basant sur une étude effectuée par Mme Madeleine Normand, de Québec, et à partir de constatations personnelles, les délégués ont déploré la trop grande disponibilité des aliments camelotes qui ne contiennent aucune valeur nutritive mais beaucoup de sucre et de colorant. On rejette aussi une deuxième catégorie qui contient beaucoup de sucre et de gras, lesquels, bien sûr, sont aussi fort populaires auprès des jeunes qui les retrouvent dans tous les dépanneurs et restaurants du coin, quand ce n'est pas les parents qui les achètent à l'épicerie.

Dans le but de remédier à cette situation qui

a des effets néfastes sur les habitudes alimentaires et éventuellement sur la santé, l'ACQ va lancer une action concertée à travers ses 16 sections réparties à travers le Québec. Cette action portera, dans un premier temps, dans les parcs et terrains de jeux dès cet été, et à l'automne dans les écoles où on compte obtenir la collaboration et le soutien des autorités

scolaires et des comités d'école et de parents sans lesquels l'action sera compromise.

On souhaite aussi que les établissements relevant du ministère de la Santé donnent l'exemple et se débarrassent de toutes les distributrices et des aliments camelotes, inacceptables dans les hôpitaux, cliniques, etc. Du même souffle, on veut

que la campagne de dénonciation soit accompagnée d'une campagne d'information visant à promouvoir les produits comme le yogourt, le lait glacé, le fromage, les fruits et légumes qui sont d'excellentes sources de vitamines et de protéines. Les membres de l'ACQ, tous des bénévoles, savent que la tâche ne sera pas facile, compte tenu

des habitudes et de la publicité, mais ils espèrent convaincre éventuellement les consommateurs de modifier leurs habitudes. Et un bon moyen de commencer, c'est par les enfants qui sont, peut-être, plus que les adultes, ouverts à ce changement.

Les délégués se sont aussi penchés sur l'épi-

neuse question des jeux de hasard et des loteries qui entretiennent une bonne partie de la popu-

lation dans le rêve, un rêve dispendieux dans bien des cas. On a confié à la section de Sherbroo-

ke le soin de préparer un dossier sur les recommandations à faire au gouvernement.

Il l'aime autant qu'elle



L'Eau de Floride de Murray & Lanman conquiert tout le monde par son odeur fraîche qui marie le piquant du citron à la séduction des épices. L'Eau de Floride est pour lui une lotion tonifiante après rasage, ainsi qu'une eau de toilette dont il aime s'asperger. Pour elle, c'est la friction vivifiante qui suit le bain, l'eau de Cologne qui rafraîchit et détend.

En vente dans les pharmacies et comptoirs de cosmétiques.

La Bible

Cessons donc de nous juger les uns les autres, mais jugez plutôt qu'il ne faut mettre devant son frère rien qui le fasse achopper ou trébucher.

Romains 14¹³

FONDATION GIGUERE
AUTOMOBILE

Pour les écrivains en herbe



Voici des cadeaux tout trouvés pour les jeunes qui aiment griffonner, dessiner, découper des images ou garder précieusement les lettres de grand-maman.

Il y a même un journal et un album pour l'enfant précoce qui songe déjà à écrire ses Mémoires!

En jaune ou rose, un décor intitulé "Wendy et son ami", Ensemble de 4 accessoires pour le bureau, comprenant un sous-main de 20" x 14", un classeur, un coupe-papier et un porte-crayons, \$21.95

Journal pour une année, \$14.95 Album, \$11.95.

16, DE LA FABRIQUE 692-3822 PLACE QUEBEC 529-0231 PLACE STE-FOY 653-4036 PLACE DU ROYAUME Chicoutimi

BIRKS
JOAILLIERS

TOUTE UNE AUBAINE CHEZ BIRKS!



Vive l'acier inoxydable à 25% de rabais:

Aussi beaux qu'utiles, ces articles en acier inoxydable du Danemark sont offerts à prix réduits, jusqu'à épuisement du stock.

De haut en bas:

Ravier en 5 sections, 15 3/4" x 10 3/4". Prix courant \$16.95
EN SOLDE \$12.20

Nouveau service à trempette, forme éventail en 3 sections, 13 3/4" de long. Prix courant \$18.95
EN SOLDE \$14.20

Légumier ovale et profond, 13" x 8". Prix courant \$9.95
EN SOLDE \$7.45

Légumier avec couvercle pouvant servir de plat, 9 1/4" de long.
Prix courant \$17.95 **EN SOLDE \$13.45**

Corbeille à pain ovale, 12 1/2" de long. Prix courant \$8.95
EN SOLDE \$6.70

Sucrier et pot à crème sur plateau ovale. Prix courant \$13.95
EN SOLDE \$10.45

Saucière et louche. Prix courant \$7.95
EN SOLDE \$5.95

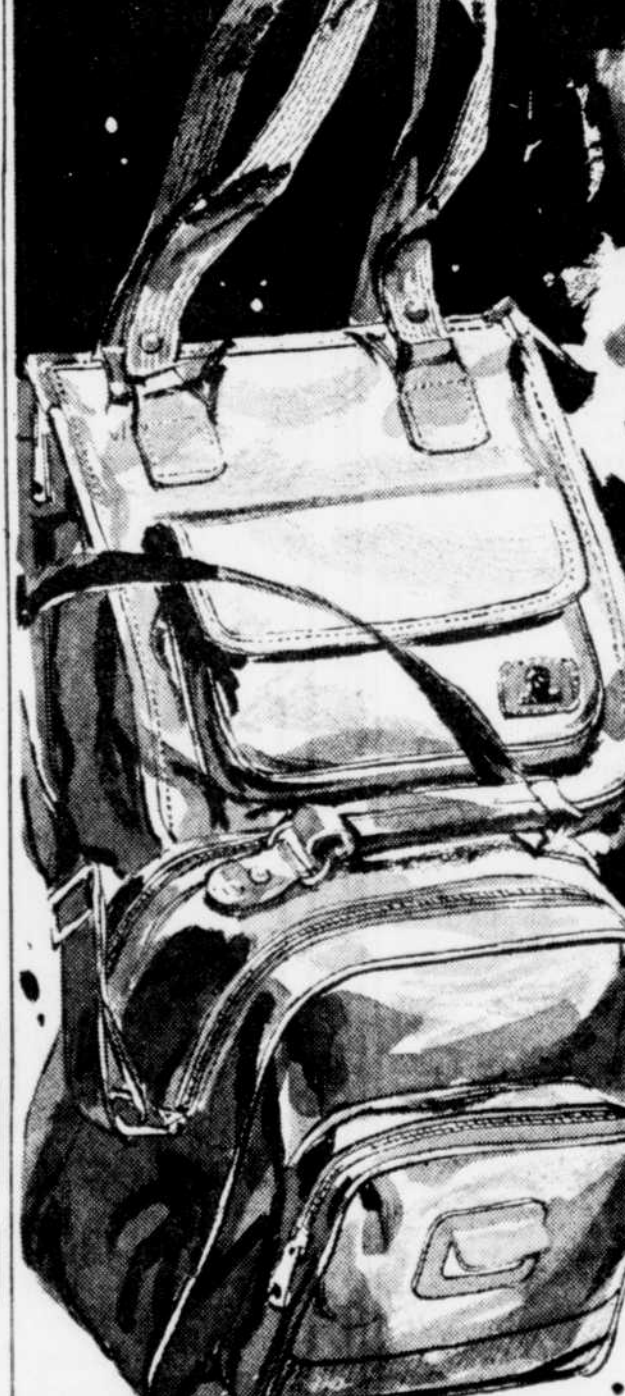
16, DE LA FABRIQUE 692-3822

PLACE QUEBEC 529-0231

PLACE STE-FOY 653-4035

PLACE DU ROYAUME Chicoutimi

BIRKS
JOAILLIERS



Les grands sacs voyageurs de Birks

Voici deux amis fiables et prêts pour le voyage. Deux sacs solidement fabriqués en grosse toile, qui offrent toute la place désirable et sont commodes à porter.

En haut: un ample fourre-tout muni d'une poignée à double courroie. Pochette à glissière à l'intérieur et large pochette à fermoir à l'extérieur.

En bas: ce qu'on appelle généralement un sac à caméra, mais qui a aussi plusieurs autres usages. Il est muni d'une poignée, d'une bandoulière et comporte 3 compartiments à glissière.

De couleur beige, \$20 chacun.

16, DE LA FABRIQUE 692-3822 PLACE QUEBEC 529-0231 PLACE STE-FOY 653-4035 PLACE DU ROYAUME Chicoutimi

BIRKS
JOAILLIERS



Nous avons présentement un solde de bracelets-chaînes en or 30% DE RABAIS!

Ces bracelets-chaînes délicatement travaillés sont en or jaune. Des 5 modèles illustrés ci-dessus, les bracelets A et F sont en 14ct, les autres, en 10ct.

N'oubliez pas: lorsque Birks offre des bijoux en or en solde, il s'agit d'un solde véritable. Vous économisez vraiment ce qui est indiqué!

Notre prix courant EN SOLDE

A. \$55.00 \$38.50

B. 32.50 22.75

C. 40.00 28.00

D. 26.00 18.20

E. 55.00 38.50

F. 85.00 59.40

16, DE LA FABRIQUE 692-3822

PLACE QUEBEC 529-0231

PLACE STE-FOY 653-4035

PLACE DU ROYAUME Chicoutimi

BIRKS
JOAILLIERS



Un trou de plus d'un mois à Sainte-Foy

Cela fait maintenant un bon mois que l'intersection des rues Grenoble et Bretagne est enfoncée, à Sainte-Foy, et la ville n'a pas encore trouvé le temps de venir réparer la chaussée.

Le trou en question, comme vous pouvez le constater sur cette photographie, est large et profond. Une roue de voiture s'y enfonce facilement. Même à 15 milles à l'heure, un 'stop' aussi brutal vous démolit un essieu.

C'est pourtant une intersection qui reçoit, de temps à autre, la visite de son honneur le maire Ben Morin puisqu'il doit passer par là pour aller visiter son organisateur politique et ami Roméo Drolet.

Enseigne "à double sens"

Les inspecteurs de l'Office de la langue française sont allés récemment faire un tour dans la vallée de la Chaudière pour y vérifier si les 'arrets noirs' étaient bel et bien d'authentiques francophones et s'il n'y avait pas, quelque part dans la Beauce, des encoches à la loi 101.

Comme il fallait s'y attendre, ils ont découvert au moins une 'chiure de mouche' où se barrer les pieds, en l'occurrence le panneau bilingue identifiant l'hôtel de ville-City Hall de Saint-Georges. Malheur aux

impurs! 'City Hall' doit disparaître.

La ville avait fait inscrire une identification bilingue à la porte de l'hôtel de ville parce que plusieurs Américains passant par là avaient l'habitude d'aller chercher refuge à l'hôtel de ville, croyant, en lisant l'inscription unilingue francophone, que le dit 'hôtel' était un 'hôtel' comme n'importe quel autre hôtel. Ce genre d'intrus a été éliminé avec l'arrivée de l'inscription bilingue. L'hôtel n'est plus confondu avec le 'City Hall'.

Mais voilà que le conseil doit maintenant se conformer à la loi 101 et ramener l'enseigne unilingue... et les Américains en quête d'une chambre pour la nuit. Les élus ont jusqu'au 31 décembre 1980 pour ce faire. Ils ont donc décidé de respecter la loi, mais ils ne changeront l'affiche... que le 31 décembre 1980 en espérant, dit-on, que les péquistes déclenchent et perdent les élections entre-temps.

Un miracle au ministère des Postes

Je ne sais pas si c'est parce que Gilles Lamontagne est sur le point de remettre les clés et les dossiers de son cabinet à un ministre conservateur, mais toujours est-il qu'il vient de se produire un miracle au ministère des Postes.

Andrzej Mrozek (avec un nom polonais, c'est un Polonais) collectionne les cartes d'allumettes. Ré-

cemment, il obtint un carton d'allumettes venant de la région de Québec sur lequel le distributeur de cartes d'allumettes, Stanley Payne, de Lac-Saint-Charles, avait fait écrire son nom et son numéro de téléphone.

Le collectionneur de Pologne écrit donc une lettre à M. Payne pour lui demander de lui en-

voyer d'autres. Or, il adressa sa lettre en se référant à ce qui était écrit sur le carton d'allumettes à savoir: 'Mr Stanley Payne, 849-2682, Québec, Canada'.

Croyez-le ou non, mais l'enveloppe s'est rendue à destination, chez M. Payne, dont la véritable adresse est 1221 Delamarre, Lac-Saint-Charles. Un miracle! Dire qu'il faut parfois trois semaines à une lettre bien adressée pour aller de Québec à Charlesbourg. (Vive le code postal).

Quant au Polonais collectionneur, vous pouvez le rejoindre (si vous voulez échanger vos cartes d'allumettes avec lui), à l'adresse suivante: ul. Wyzwolenia 261, 44-321 Wodzislaw Sl. Pologne.

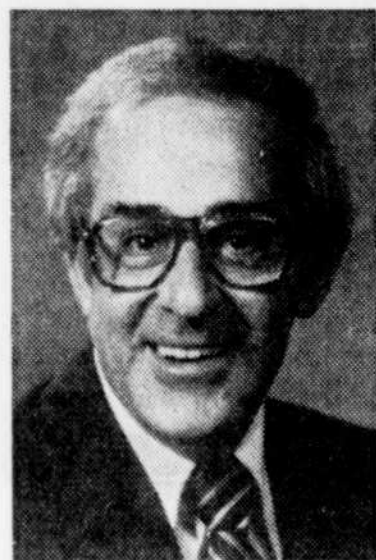


pierre champagne

de 9h. à 11h.
Téléphone: 647-3434

Des gens extra

Dans le cadre de la Semaine nationale des transports, un comité formé des membres du club de Trafic de Québec Inc. et de l'Association du camionnage du Québec a nommé M. Jacques Trépanier, cour-



M. Jacques TRÉPANIÉ

tier en douanes, au titre de personnalité de l'année dans le domaine des transports de la région de Québec.

Depuis 27 ans, M. Trépanier oeuvre au sein de la compagnie familiale A. Trépanier et fils en tant que courtier en douanes. Après avoir passé par tous les échelons, il obtint, en février 1960, une attestation du ministère du Revenu national, division douanes et accises, confirmant sa compétence en tant que courtier en douanes. Il occupe présentement les postes de secrétaire, trésorier et contrôleur du personnel de A. Trépanier et fils. Son dynamisme et sa disponibilité l'ont conduit à différents postes de direction dans plusieurs associations.

Il est membre de la Chambre de commerce de Québec; membre fondateur de l'Institut canadien des courtiers en douanes dont il fut le président pour l'année 1976-1977; membre de l'Association canadienne des courtiers en douanes, division de la province de Québec; et membre actif du club de Trafic de Québec depuis 1962.

Des Auberges à Montréal

Ce n'est pas une, mais bien trois Auberges des Gouverneurs qui ouvriront leurs portes dans les prochains mois ou dans les prochaines années dans la région de Montréal.

Dans les prochains mois, une Auberge des Gouverneurs ouvrira ses portes à Boucherville, tout près du pont-tunnel Hippolyte-Lafontaine. Dans plusieurs autres mois, la société Delta aura sans doute réalisé son projet d'acheter, dans le centre-ville de Montréal, un hôtel déjà existant pour le transformer en 'Auberge des Gouverneurs'. L'hôtel dont on parle le plus actuellement est le Richelieu, rue Sherbrooke, tout près de la gare centrale d'autobus, donc du quartier francophone. Enfin, on parle également de la construction d'une troi-

sième 'Auberge des Gouverneurs' entre l'aéroport de Mirabel et l'aéroport de Dorval... dans quelques années.

Les 'Auberges des Gouverneurs' pourraient ainsi, enfin, fermer le cercle puisqu'ils sont déjà partout au Québec... sauf dans la Métropole. En attendant ces transactions, une entente serait sur le point d'intervenir entre les 'Auberges des Gouverneurs' et la compagnie 'Howard-Johnson', propriétaire de l'hôtel Richelieu, en ce qui regarde les réservations de chambres.

Mais toutes ces informations, obtenues de première main, sont encore secrètes. Il ne faudrait surtout pas les publier dans un journal.

Mon carnet mondain

Pierre Charest

Pierre Charest qui jusqu'à tout récemment était directeur de la promotion à CHRC travaille maintenant avec Gerald Martin pour la maison Trans-Am Publicité. Il n'a pas été remplacé à CHRC.

Déficients mentaux

A l'occasion de sa 17e assemblée générale annuelle, l'Association pour les déficients mentaux de la région de Québec s'est donné un nouveau conseil d'administration. M. Alexandre Hamel, précédemment trésorier de l'association, a été élu président. M. Hamel est un des administrateurs de la maison Morin et Associés courtiers Inc.

Un Autrichien

Il y a des races qu'il ne faut pas confondre. Les Français et les Belges, malgré l'accent, sont différents; les Ecossais et les Anglais n'aiment pas non plus qu'on les confonde. Les Irlandais non plus. Ainsi en est-il également des Autrichiens et des Allemands. La semaine dernière, j'ai 'accusé' le nouveau directeur général du Château Frontenac, M. Léopold Schmid, d'être un Allemand. Je m'en excuse vivement. Il est d'origine autrichienne. Je ne voulais pas l'insulter. Dans une lettre qu'il m'adressait récemment pour souligner la chose, M. Schmid précisait aussi qu'il est Canadien depuis une vingtaine d'années.

Jean Normand

M. Jean Normand, un haut fonctionnaire du ministère québécois des Transports, a tout un flair politique. Dans un pool organisé à l'occasion du scrutin fédéral du 22 mai, M. Normand avait prédit 136 conservateurs, 117 libéraux, 23 néo-démocrates et 6 créditistes. Il a évidemment remporté la cagnotte qui s'élevait à \$145.



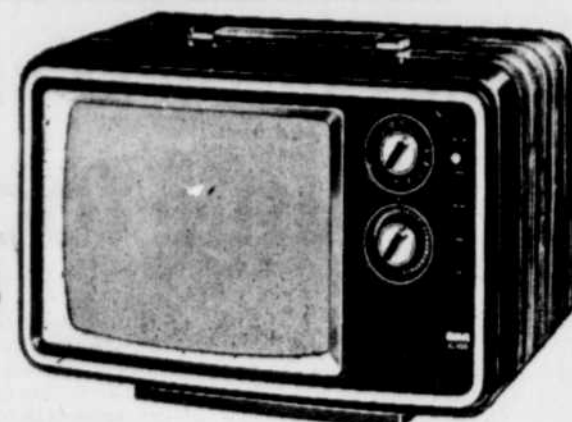
Portatif couleur 14"

RCA

Economisez 30.00

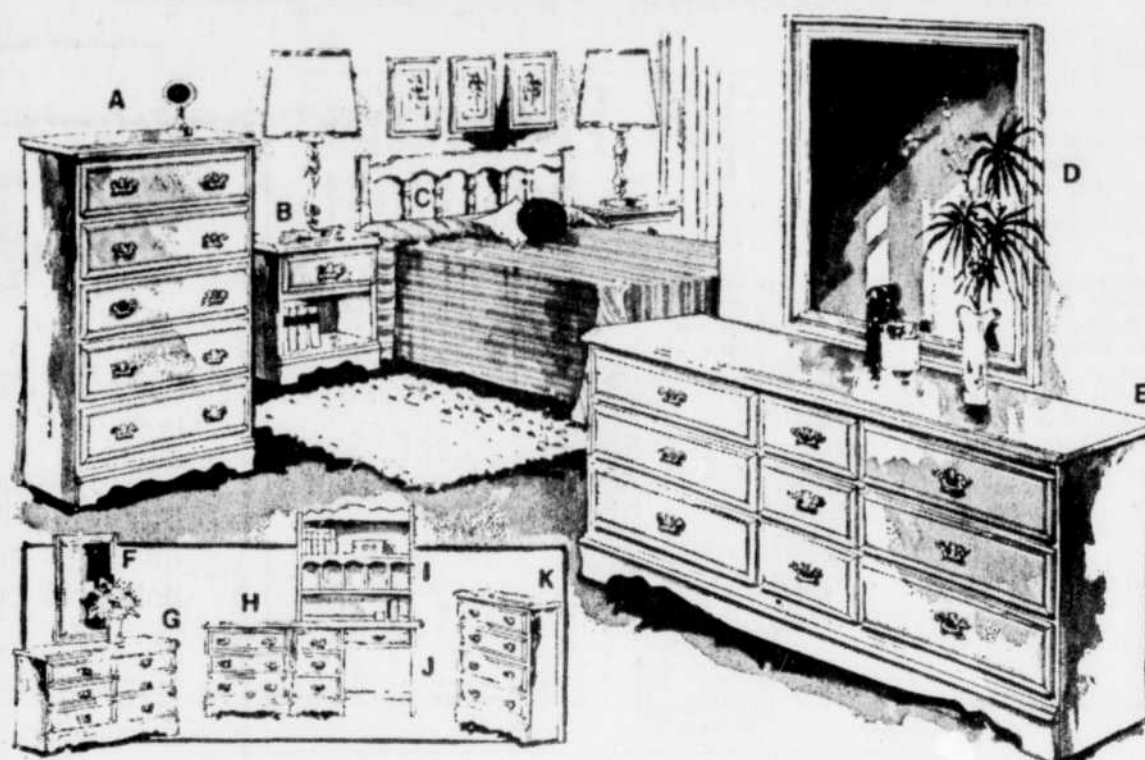
PRIX DE SOLDE

399⁸⁸



Boîtier fini noyer avec poignée pratique. Châssis entièrement transistorisé. Réglage automatique. Antennes VHF - UHF. Model EC333W.

Meubles de chambre à coucher



De style colonial. Structure fabriquée en bois dur, dessus et côtés en contreplaqué "DURON". Meubles peints en blanc et recouverts d'une laque translucide pour plus de durabilité. Ferrures stylisées finies laiton antique.

A. Chiffonnier à 5 tiroirs 28" x 17" x 45" No. 560-035	PRIX DE SOLDE	86⁸⁸	G. Commode double 47" x 17" x 30" No. 560-027	PRIX DE SOLDE	104⁸⁸
B. Table de chevet 16" x 14" x 22" No. 560-050	PRIX DE SOLDE	36⁸⁸	H. Commode simple 32" x 17" x 30" No. 560-071	PRIX DE SOLDE	68⁸⁸
C. Tête de lit à balustres 39" No. 560-079	PRIX DE SOLDE	58⁸⁸	I. Bibliothèque 45" x 9" x 41" No. 560-073	PRIX DE SOLDE	66⁸⁸
D. Miroir pour commode triple 37-1/2" x 33-1/2" No. 560-110	PRIX DE SOLDE	44⁸⁸	J. Bureau à 4 tiroirs 47" x 17" x 30" No. 560-072	PRIX DE SOLDE	94⁸⁸
E. Commode triple 60" x 17" x 30" No. 560-010	PRIX DE SOLDE	144⁸⁸	K. Chiffonnier à 4 tiroirs 28" x 17" x 37" No. 560-034	PRIX DE SOLDE	68⁸⁸
F. Miroir pour commode double 25-1/2" x 33-1/2" No. 560-127	PRIX DE SOLDE	34⁸⁸	Lit à tiroirs avec matelas et support de bois 72" x 39" No. 560-080 (Non illustré)	PRIX DE SOLDE	176⁸⁸



Berceuse inclinable

3 positions
Finie en vinyle brun et en tissu à rayures dorées.
No. 988. Prix cour. 189.95.

PRIX DE SOLDE

129⁸⁸



Berceuse Sur pied fixe

Tissu à carreaux doré. Haut dossier et siège rembourrés. Structure en bois fini noyer. Sur roulements à billes.
No. 3418. Prix cour. 139.95.

PRIX DE SOLDE

119⁸⁸



Étagère murale Style contemporain

PRIX DE SOLDE
199⁸⁸

Neuf rayons et secrétaire. "Mélamine" fini noyer qui résiste aux marques et aux taches.
No. 8000 Prix cour. 249.95.

Chaise et accessoires en sus.

**CENTRE D'ACHATS DE LA PLACE LAURIER
STE-FOY, QUEBEC, TEL.: 653-9307**

faits divers et justice

La campagne de sécurité routière a sauvé des vies

par Guy DUBE

Près de deux semaines après avoir lancé une campagne de sécurité routière sans précédent au Québec, le ministère québécois des Transports et les différents corps policiers ne rapportent que quatre morts sur les routes de l'Est du Québec, et ce en dépit de deux fins de semaine, dont celle de trois jours occasionnée par la "Fête de la reine".

Au cours de ce long week-end, trois personnes avaient perdu la vie sur les routes, dans l'Est, contre une seule au cours de la dernière fin de semaine.

Habituellement, une bonne dizaine de personnes trouvent la mort sur les routes de l'Est du Québec, au cours d'un seul long week-end.

Depuis deux semaines, et ce pour

au moins trois autres semaines, la surveillance policière sur les routes a doublé, sinon triplé. Tout a été mis en oeuvre pour minimiser au possible les risques d'accidents: contraventions, avis de 48 heures, présence policière constante, patrouille fantôme, application à la lettre du Code de la route, etc.

Tous les corps policiers québécois y ont mis le paquet et il semble que la campagne commence déjà à porter fruits. Rien n'a été négligé pour mener à bonne fin les quatre grandes opérations policières en cours: opération kilomètre, opération sobriété, opération Transpec (autobus scolaires), opération Otto (vérifications des automobiles).

Lors du lancement de cette campagne de sécurité routière, le coordonnateur de ces opérations, le capitaine Marcel Chamberland, de la SQ, déclarait: "On ne tolérera aucun passe-droit. Si la vitesse permise est de 100 km/h au maximum, ce sera 100 km/h, pas plus. L'avenir nous dira si nous avions raison de faire ça."

Les patrouilleurs sont en effet d'une rigidité extrême vis-à-vis des automobilistes. Des vieilles minoues aux autos défectueuses, de la ceinture de sécurité aux mauvais dépassements, tout est surveillé, y compris les automobilistes qui sortent en état d'ébriété des débits de boisson.

Visitez **Zip** international

le prêt-à-apporter du meuble design

Boulevard Hamel à l'intersection Henri IV Québec (418) 871-2221

10. **L'éternel triangle vous, la chance et le 6/36.**

La seule loterie où vous choisissez vous-même vos numéros

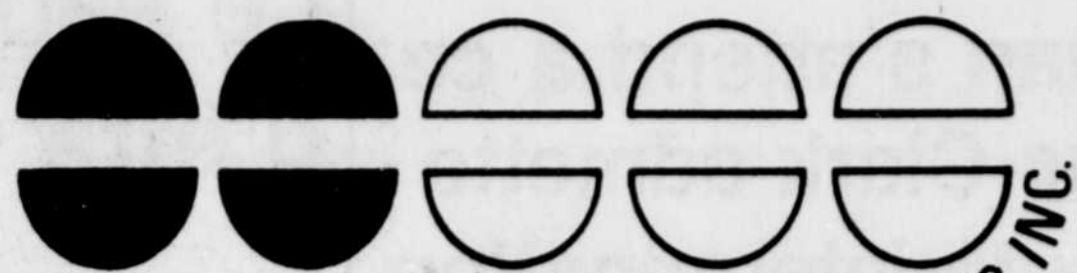
6/36



A son heure de pointe

Audacieuse et élégante, la Tour CN résume en un point d'exclamation les transformations qui ont fait de Toronto la ville moderne et dynamique qu'elle est aujourd'hui. Les nouveaux complexes du centre-ville encadrent de leurs lignes hardies des places ornées de fontaines, de fleurs et de verdure. Ce sont d'ailleurs ces oasis - les ravin, les parcs, les allées et les jardins fleuris dont toute la ville est parsemée - qui étonnent d'abord le visiteur. Toronto offre un visage cosmopolite avec ses festivals ethniques, ses centres culturels, ses boutiques et sa cuisine internationale. Elle a bien d'autres attraits encore: de beaux musées, des spectacles, de la musique et des divertissements pour tous les goûts. Venez découvrir une ville animée et accueillante... ou la redécouvrir. Plusieurs forfaits, avec guide, ont été organisés à destination d'Ottawa, de Toronto et de Niagara Falls; consultez votre agent de voyage. Pour d'autres renseignements en français, appelez frais virés au (416) 965-3448 ou écrivez à: Vacances Ontario, Service S.H., Queen's Park, Toronto M7A 2E5.

L'Ontario est là



LA BOUTIQUE AUX AUBAINES INC.

LORETTEVILLE
264 Racine,
Tél.: 842-1945

NEUFCHATEL
467 Boul. Bastien,
Tél.: 842-6141

ORSAINVILLE
Place Liray,
Tél.: 623-1546

VILLENEUVE
Place Orléans,
Tél.: 661-7330

SPECIAUX Fin-de-mois

20%

sur les culottes moulantes

Daisyfresh*

Durant quelque temps seulement, les fameuses culottes de nylon d'An-tron et de Lycra spandex avec entrejambe doublé de coton pour plus de confort. Elle assure le contrôle désiré à l'abdomen et aux hanches.

Style 6980 bikini, s, m, l, Rég. 3.50
Style 6981 à la hanche, s, m, l, Rég. 3.75
Style 6982 culotte courte, s, m, l, xl, Rég. 4.00
Style 6985 satin, s, m, l, x, Rég. 5.00



Bikini
polyester et acétate

3 pour 2⁰⁰

Populaires culottes bikini dans une multitude d'imprimés aux motifs de fleurs de toutes les couleurs. Une valeur régulière de .99 la paire!

Belles nappes en vinyle doublées de flanelle

Répétition d'une offre à succès! Une excellente qualité que nous vendons régulièrement 5.95, 6.95 et 7.95 selon la grandeur que vous désirez. Tons de vert, jaune, brun, rouge, orange.

52" x 52"

3⁵⁵

Rég. 5.95

52" x 70"

Rég. 6.95

4⁵⁵

Ronde 60"

Rég. 7.95 (frange)

5⁵⁵

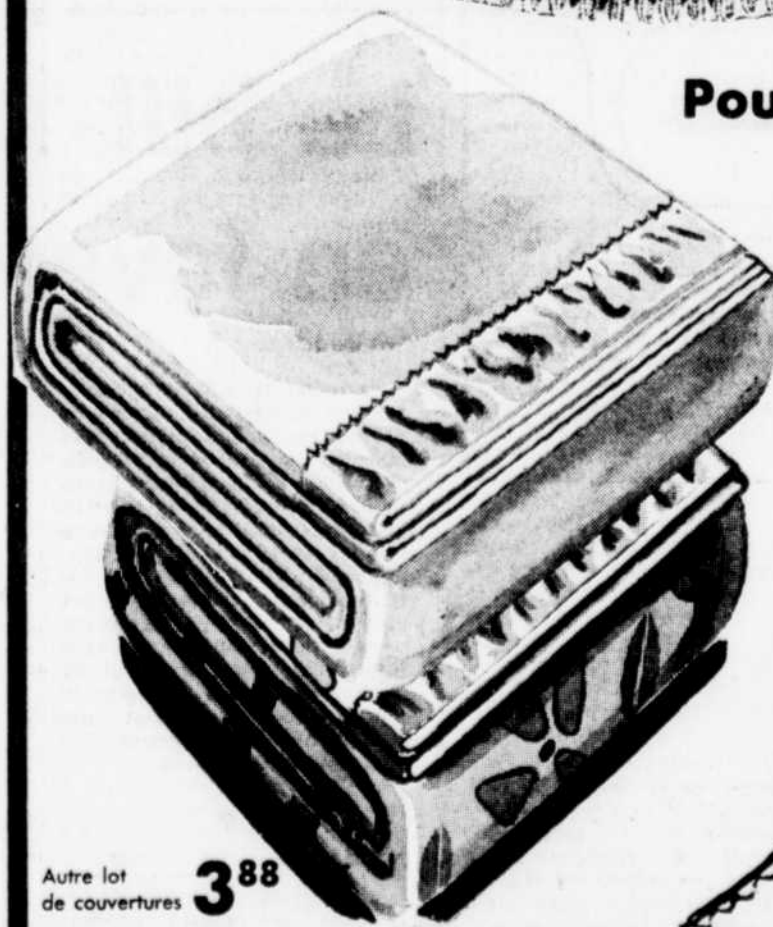


Pour le chalet!

Couvertures

Offertes dans une variété de couleurs et motifs différents, ainsi que de teintes unies: vert, rose, orange, bleu, jaune, etc... D'aucunes ont des bordures en satin. Dimensions: environ 70" x 90".

6⁸⁸

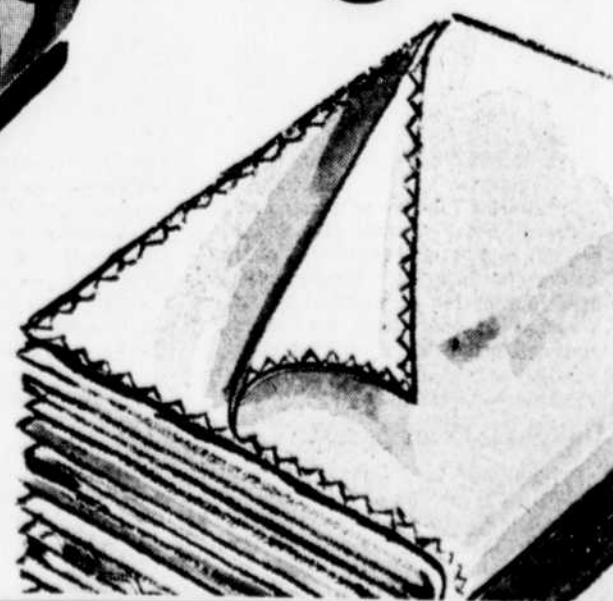


Autre lot de couvertures **3⁸⁸**

Couvertures pour bébés

Couvertures blanches de dimensions: 34" x 34" en acrylique de marque Esmond. Aussi quelques couvertures jaunes dans le lot. Imaginez à ce prix!

1²²



Ryan s'attend à ce que Clark admette l'autodétermination

MONTREAL (PC) — Le chef du Parti libéral du Québec, M. Claude Ryan, a déclaré hier qu'il s'attendait à ce que le premier ministre fédéral Joe Clark reconnaisse le droit du Québec à l'autodétermination.

M. Clark a déjà dit lors de la campagne électorale que le Québec ne pouvait se séparer unilatéralement mais, selon l'ancien directeur du Devoir qui prenait la parole à Westmount, cette position est ambiguë et passe sous silence le fait qu'Ottawa devrait être prêt à recourir à la force si les Québécois décidaient de se séparer.

L'argument de M. Clark, a-t-il ajouté, "peut être valide d'un point de vue strictement légal mais, politiquement, c'est tout autre chose". Le droit à l'autodétermination, a-t-il remarqué, est déjà admis par des personnalités comme le chef de l'opposition Pierre Elliott Trudeau.

Le chef du PLQ a également relevé qu'il était prêt à "aller assez loin" pour reconnaître le pouvoir

du gouvernement fédéral quant à l'économie, et cela afin d'aider à maintenir l'unité nationale.

Le député d'Argenteuil a affirmé qu'Ottawa doit avoir des pouvoirs bien précis "dans les secteurs importants" s'il doit être autre chose qu'un agent des provinces.

Référendum

A propos du prochain référendum sur la souveraineté, M. Ryan a prédit que le Parti québécois le perdrait "par une marge considérable", qu'il soit tenu demain, dans six mois ou dans un an.

Parlant ensuite dans une école du centre-ville de Montréal, M. Ryan a déclaré que le PQ se leurrait en affirmant qu'un Québec souverain pourrait s'adresser au Canada anglais d'égal à égal.

Selon lui, le Québec a une plus grande marge de manoeuvre dans le système fédéral grâce à ses 75 sièges aux Communes d'Ottawa.

Le cabinet conservateur continue d'être formé dans le secret

OTTAWA (PC) — Le premier ministre élu, M. Joe Clark, a poursuivi hier à Ottawa sa série de consultations en vue de la formation d'un cabinet conservateur et a rencontré notamment le député de Joliette, M. Roch LaSalle, le candidat défait dans Montréal-Sainte-Marie, M. André Payette, et le sénateur Jacques Flynn.

A sa sortie du bureau de M. Clark, M. LaSalle a déclaré à la presse qu'il avait de "bonnes chances" d'être nommé au conseil des ministres.

M. LaSalle, qui dirige présentement l'Association progressiste-conservatrice du Québec, a ajouté par ailleurs qu'au cours de l'entretien, il a été question qu'on lui confie des responsabilités ministérielles d'ordre d'organisation politique au Québec, comme celles par exemple qu'assumait, pour le Parti libéral, le ministre sortant des Travaux publics, M. André Ouellet.

Il serait nommé, croit-on, à la tête du ministère de l'Expansion économique régionale.

Seul conservateur élu au Québec avec le député de Missisquoi, M. Howard Graftney, M. LaSalle a de plus confié qu'au cours de sa réunion de plus d'une heure avec le nouveau premier ministre, on avait abordé la question d'une représentation équitable pour le Québec au sein du cabinet conservateur.

"C'est son défi", a-t-il précisé, rappelant qu'il avait discuté "de noms et de responsabilités" avec M. Clark.

Le député de Joliette a précisé d'autre part qu'il rencontrera le premier ministre Clark à nouveau sur ce sujet, demain ou jeudi.

Par ailleurs, un porte-parole du bureau de M. Clark a annoncé que le nouveau premier ministre rencontrerait demain le chef du Nouveau parti démocratique, M. Ed Broadbent, et jeudi, le chef du Parti libéral, M. Pierre Trudeau.

De son côté, M. Payette a été guère loquace au sortir de son entretien avec M. Clark, se contentant de dire qu'il avait été question de son rôle politique futur.

"Nous avons discuté dans quel poste je pourrais le mieux servir, a dit M. Payette, rappelant toutefois qu'il continue de croire qu'il est très difficile, mais pas impossible, pour un

candidat défait au Québec d'être nommé à un poste de ministre.

Interrogé par la presse, M. Payette a ajouté qu'il n'y avait pas d'autre rencontre prévue pour l'instant avec M. Clark; cela a été une décision finale, a-t-il dit.

Par ailleurs, au cours de la journée, deux importants bailleurs de fonds du Parti conservateur, MM. Guy Charbonneau, de Montréal, et Terry Yates, d'Hamilton, ont été reçus au bureau de M. Clark.

Dans le cadre du processus de la passation des pouvoirs, ont aussi défilé MM. Michael Pitfield, secrétaire du Conseil privé, et James Coult, principal conseiller du premier ministre sortant, M. Trudeau.

Le député conservateur de Leeds, en Ontario, M. Tom Cossitt, a de plus rencontré M. Clark au cours de la journée, ce qui a alimenté la rumeur voulant qu'il soit nommé au Sénat

pour céder sa circonscription à l'un ou l'autre des candidats défait dans Ottawa, Mme Jean Pigott ou Robert de Cotret.

M. Cossitt a cependant déclaré que sa nomination au sénat n'a même pas été abordée lors de l'entretien.

Ce dernier a également rencontré M. Clark hier, et s'est limité à déclarer à la presse qu'il n'avait obtenu aucune promesse du nouveau premier ministre et qu'il continuait d'étudier les offres qui se présentent à lui.

"Quand j'ai quitté la présidence du Conference Board, a dit celui à qui on promettrait un poste ministériel important dans un cabinet conservateur, c'est parce que je croyais et que je continue de croire à un changement au pays".

Il a toutefois refusé de dire si cela voulait signifier qu'il se présenterait de nouveau, ou qu'il accepterait un poste de haut fonctionnaire, comme celui de sous-ministre des Finances.

Trudeau devra laisser une chance à Clark (Jamieson)

par Patricia POIRIER

OTTAWA (PC) — Le ministre sortant des Affaires extérieures M. Don Jamieson estime que l'opposition libérale devrait "donner une chance" au gouvernement conservateur de M. Joe Clark.

Il ne faut pas que la Chambre des Communes fonctionne dans l'incertitude, a-t-il expliqué hier à Ottawa, lors d'une conférence de presse où il a confirmé qu'il quitte la scène fédérale après 13 années, pour diriger les libéraux de Terre-Neuve.

M. Jamieson s'est défendu d'avoir décidé d'abandonner les libéraux, désormais dans l'opposition, en disant qu'il songeait depuis déjà un certain temps à retourner faire de la politique provinciale et que le premier ministre conservateur, M. Brian Peckford, en annonçant des élections pour le 18 juin, avait précipité sa décision.

En réponse aux questions des journalistes, M. Jamieson a précisé qu'il faut permettre aux conservateurs de démontrer ce dont ils sont capables.

"Évidemment, a-t-il reconnu, il viendra un moment où il faudra retirer l'appui... quel est ce moment... peut-être cela viendra-t-il lorsque les résultats du référendum au Québec seront connus..."

Le ministre sortant a précisé par ailleurs qu'il s'est fixé trois grands objectifs pour sa campagne électorale à Terre-Neuve, soit la création d'emplois, l'honnêteté et une nouvelle identité pour la province.

M. Jamieson a tenu à faire savoir qu'il retournera sur la scène provinciale

et il est chanceux de pouvoir dire d'une part, qu'il ne doit rien à personne, et d'autre part qu'il a acquis le respect de presque tout le monde.

Optimiste par nature, le nouveau leader libéral est confiant de devenir premier ministre de Terre-Neuve le 18 juin.

Il n'en a pas moins été choisi à la dernière minute pour diriger les libéraux de sa province.

Un congrès à la direction était prévu pour juillet, mais le premier ministre progressiste-conservateur prit tout le monde par surprise en déclenchant une élection.

Le leader du Parti libéral provincial, M. William Rowe, a cédé sa place à M. Jamieson. Il a avoué récemment devant une enquête judiciaire qu'il avait laissé voir à des journalistes un rapport confidentiel à la suite d'un incendie criminel. Il avait auparavant nié ce fait.

Aux rumeurs voulant qu'il ait "lâché" les libéraux fédéraux tombés dans l'opposition, M. Jamieson rétorque que s'il y a quelque chose de cynique dans cette histoire, c'est la décision soudaine du premier ministre Peckford de déclencher des élections avant le congrès au leadership libéral à Terre-Neuve.

"La manoeuvre de Peckford a précipité ma décision", a dit M. Jamieson. Ce dernier ne peut toutefois donner sa démission en tant que député fédéral tant que les conservateurs n'ont pas encore nommé le nouveau président de la Chambre des communes. La coutume veut qu'une démission soit remise au président lui-même. Mais on tenterait de trouver une façon de contourner cette coutume.

M. Jamieson a promis que s'il est élu premier ministre terre-neuvien, il a l'intention de coopérer étroitement avec le pouvoir tory à Ottawa.

M. Peckford joue sur la promesse faite par M. Clark de donner à Terre-Neuve un plus grand contrôle de ses régions côtières.

A cela, M. Jamieson répond que si les conservateurs fédéraux traitent un gouvernement libéral terre-neuvien aussi bien que le gouvernement libéral fédéral a traité le pouvoir conservateur de cette province, il n'y aura vraiment aucune problème.

Par ailleurs, M. Jamieson a indiqué qu'il veut s'attaquer au problème de l'identité terre-neuvienne.

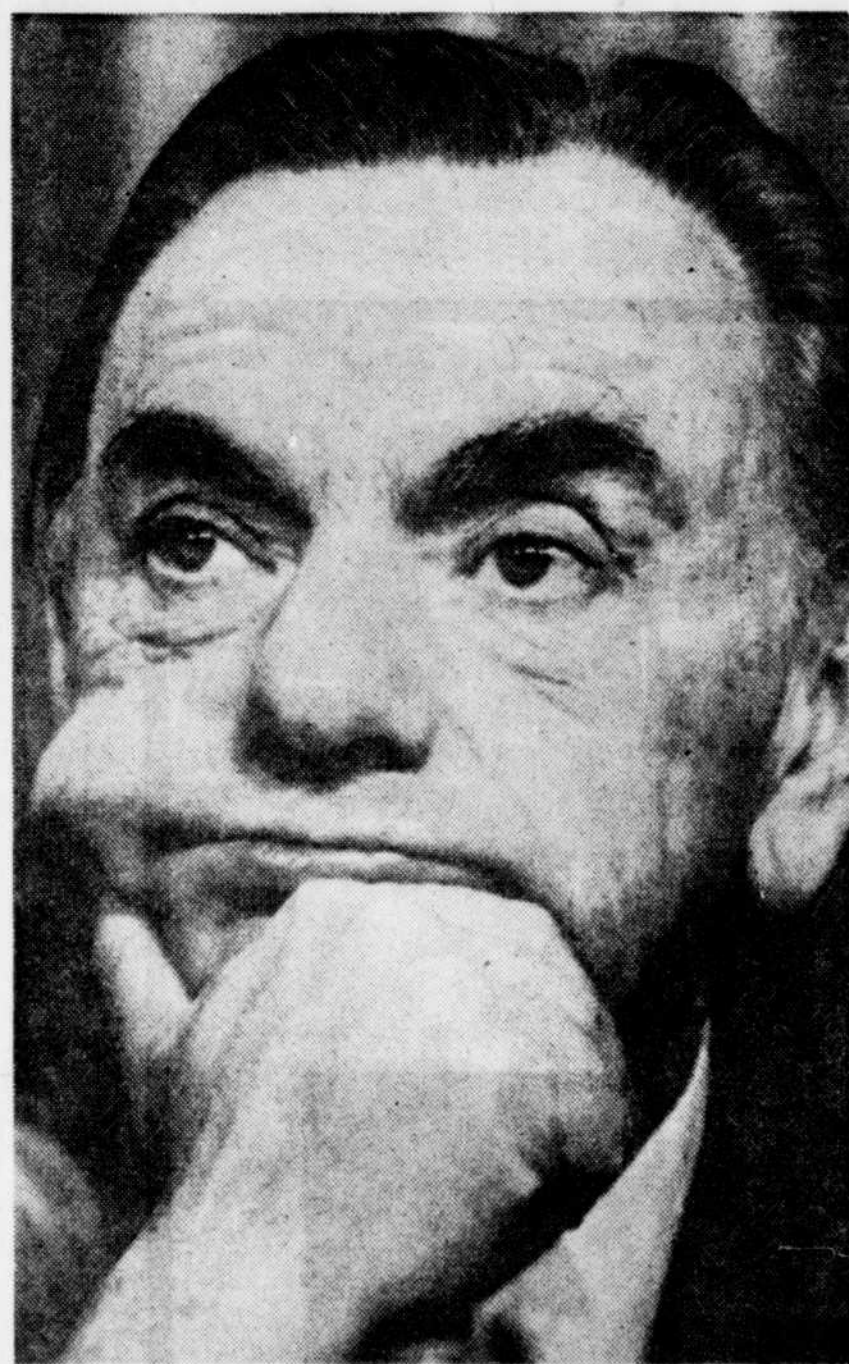
Il a dit craindre un certain mouvement "séparatiste" à Terre-Neuve, qui est une province jeune dans la fédération canadienne.

Il n'en reste pas moins qu'il s'agit de l'une des sociétés les plus anciennes, et qu'il faut réconcilier les intérêts et les valeurs des résidents de cette province à l'intérieur du Canada sans nier son identité propre.

Age de 58 ans, M. Jamieson n'a pas caché aux journalistes qu'il est heureux de retourner chez lui à Terre-Neuve où il pourra consacrer plus de temps à sa famille.

En 1948, M. Jamieson s'opposait à l'entrée de Terre-Neuve dans la fédération canadienne et par deux reprises il a voté non lorsque la population a été appelée à se prononcer sur la question. Il favorisait plutôt une association économique avec les États-Unis.

Depuis cette époque, M. Jamieson aime dire qu'il a été converti à la cause fédéraliste.



Don Jamieson, lors de sa conférence d'hier à Ottawa, alors qu'il annonçait son acceptation du poste de chef libéral à Terre-Neuve.

(PC et UPC) — Les résultats définitifs des élections fédérales du 22 mai ne seront pas connus avant quelques jours, car si certains recomptages sont déjà terminés, d'autres vont seulement commencer.

Un recomptage des voix de tous les bureaux de scrutin de la circonscription de Montréal-Saint-Michel a eu pour effet de réduire de plus de 6,000 la majorité de la candidate libérale, Mme Thérèse Killens. Mais cela ne change rien aux résultats du vote sauf que la majorité de Mme Killens passe de 31,000 voix qu'elle était le 22 mai au soir à 25,000 voix.

La présidente d'élection de la circonscription, Mme Gisèle Goyette, a expliqué que le soir du scrutin, une duplication dans la compilation des votes de certains bureaux de scrutin a eu pour effet de gonfler le total. Les chiffres ont été rectifiés tard en soirée, mais les chiffres corrigés n'avaient pas été transmis à tous ceux qui avaient obtenu les résultats préliminaires.

Dépouillement judiciaire

Une demande de dépouillement judiciaire des votes dans la circonscription torontoise de Parkdale-High Park, a été approuvée hier par la Cour de comté.

C'est M. Yuri Shymko, conservateur élu lors des élections partielles de 1978, qui en a fait la demande, le dernier dépouillement ayant donné une majorité de 61 voix à son adversaire libéral Jesse Filis.

Le soir des élections, la marge annoncée était de 437 voix. Elle a été ramenée à 61 voix lors des vérifications effectuées jeudi.

Par ailleurs, un recomptage judiciaire dans la circonscription de Vancouver-Centre a été officiellement demandé par le candidat progressiste-conservateur Pat Carney. Le jour de l'élection du 22 mai, Carney avait obtenu deux voix de plus que son rival, le candidat libéral Art Phillips, ancien maire de Vancouver. Cependant une vérification faite le jour suivant accordait 30 voix de plus à Phillips. Les résultats du recomptage ne devraient pas être connus avant deux semaines.

droits et libertés

Récemment, l'Assemblée nationale a entrepris l'étude du projet de loi numéro 126, sur les normes de travail. Une fois adoptée, celle-ci remplacera celle du salaire minimum. Comme cette nouvelle loi aura une importance prépondérante dans la signification de certaines dispositions de la Charte des droits et libertés, la Commission des droits de la personne, après étude de ce projet, a fait valoir plusieurs recommandations au législateur. La charte a pour but de garantir à tous les Québécois le respect de leurs libertés et droits fondamentaux. L'article 10 interdit la discrimination et identifie les motifs qui sont habituellement invoqués et qui donnent prise à la discrimination. Cette interdiction de discriminer s'applique à tous les secteurs d'activités humaines, mais elle a une portée particulièrement large dans le secteur du travail. D'autres dispositions de la Charte des droits et libertés, au chapitre 4, reconnaissent aux travailleurs "le droit à des conditions de travail justes et raisonnables" (art. 46)

Une base de comparaison

Lorsque la Commission des droits de la personne doit intervenir pour interpréter les dispositions de la charte qui assurent aux

travailleurs des conditions justes et raisonnables, sa principale source de référence est l'ensemble des normes et des critères tels que définis par la loi du salaire minimum. La commission considère aussi le contenu des décrets qui sont en vigueur, ainsi que le contenu des conventions collectives et les dispositions du Code civil relatives aux contrats individuels de travail. L'ensemble des conditions de travail provenant de la compilation de ces diverses sources, sert de mesure d'appréciation pour guider la commission dans l'interprétation qu'elle doit faire de l'article 46, quand il y a contestation ou affrontement d'opinions entre employés et employeurs. La commission est consciente qu'elle doit accorder une attention particulière aux droits des travailleurs non organisés, les quels sont plus susceptibles d'être victimes de discrimination et d'exploitation. On peut donc comprendre l'importance que la commission accorde à la refonte de cette loi.

Les travailleurs démunis

Les groupes de travailleurs qui sont les plus directement touchés par une loi sur les conditions minimales de travail sont ceux qui sont les plus vulnérables sur le

Le bill 126 ne va pas assez loin en faveur des droits des femmes

marché du travail. Ces groupes sont aussi ceux qui font le plus souvent appel à la Commission des droits de la personne pour défendre leurs droits et obtenir justice. Ce sont notamment les femmes, surtout celles qui sont chefs de famille. Des sources autorisées affirment que 70 pour 100 des emplois qui sont rémunérés au salaire minimum dans la province de Québec, sont occupés par des femmes. Il y a aussi les immigrants qui vivent des situations pénibles ainsi que les travailleurs non spécialisés et ceux qui ne sont pas syndiqués. De plus certaines catégories d'employés, notamment les aides domestiques et les travailleurs agricoles, ne peuvent profiter de la protection accordée par la loi du salaire minimum.

L'ensemble de ces travailleurs forment un réservoir de main-d'œuvre à bon marché qui n'ont que peu de possibilités de faire valoir leurs droits. Le projet de loi à l'étude devrait donc apporter une amélioration sensible au sort de ces travailleurs.

Des modifications de fond

La Commission des droits de la

personne est d'opinion qu'une loi sur les normes minimales de travail doit respecter intégralement les principes de la Charte des droits et libertés. Selon la commission, cette nouvelle loi devrait donc aller au-delà de la reconnaissance du principe "à travail égal, salaire égal" au sujet du travail effectué par des femmes. La loi devrait assurer que les femmes sur le marché du travail, ne puissent globalement faire l'objet de normes de rémunération qui soient des facteurs de discrimination. Pour améliorer la condition des immigrants qui cherchent à s'intégrer au marché du travail, la nouvelle loi devrait contenir des assurances pour prohiber de façon explicite, la discrimination fondée sur l'origine ethnique ou nationale. Il s'agit d'un principe de base reconnu par la charte. Selon la commission, toute discrimination fondée sur la condition sociale, doit être interdite. Au sens de la loi actuellement en vigueur, l'exclusion des aides domestiques et les travailleurs agricoles constitue une discrimination fondée sur la condition sociale, expressément interdite par l'article 10 de la charte. Pour respecter les

principes de la charte, la nouvelle loi ne devrait comporter aucune exclusion, ni permettre de régimes particuliers en regard de certains groupes de salariés ou genres d'emplois pour lesquels des conditions de travail inférieures à la norme minimale seraient autorisées.

La commission propose au législateur que les normes minimales retenues dans la nouvelle loi, présentent une équivalence acceptable par rapport à l'ensemble des conditions de travail accordées à travers le pays. Ce régime devrait prévoir un salaire, une semaine de 40 heures, une journée de travail de huit heures, deux jours de congé consécutifs chaque semaine, huit jours de congés statutaires payés et des congés de maladie. De plus, la loi devrait reconnaître aux travail-

leurs une certaine sécurité d'emploi pour les protéger contre les congédiements injustes ou arbitraires.

Voilà les principes ayant inspiré la Commission des droits de la personne et les principales recommandations qu'elle a adressées au gouvernement. Elle a profité de l'occasion pour inviter ce dernier à préciser "les conditions justes et raisonnables" garanties en principe, par l'article 46, de la charte à tous les travailleurs du Québec.

Si vous désirez obtenir des copies de la Charte des droits et libertés de la personne ou obtenir l'aide de la Commission des droits de la personne, écrivez à:

Droits et Libertés
Journal Le Soleil
390, St-Vallier est
P.Q.
G1K 7J6

Faits divers et justice

Triple noyade près de La Baie

par Guy DUBE

Trois membres d'une même famille ont perdu la vie de façon tragique, dans la journée de dimanche, dans les eaux du petit lac Saint-Jean, à Saint-Félix-d'Otis, près de Chicoutimi.

Il s'agit des frères Antoine, Michel et Régis Chouinard, âgés respectivement de 31, 25 et 23 ans, de La Baie, dans la région de Chicoutimi.

Leurs corps ont été repêchés, hier, par les plongeurs de la maison Gravel & Fils, de Chicoutimi.

Les trois frères pêchaient la truite en bordure du lac. Ils avaient quitté leur domicile, tôt dimanche, et devaient rentrer dans la soirée. Des recherches ont été effectuées dès dimanche soir, les membres de leur famille s'inquiétant de leur absence prolongée.

Les circonstances ayant entouré leur noyade n'étaient toujours pas connues officiellement, hier. Il semble toutefois qu'un des trois ait glissé à l'eau et que les deux autres se soient noyés à leur tour, en se portant à son secours.

Les enquêteurs de la Sûreté du Québec, détachement de Chicoutimi, n'ont remarqué aucun glissement de terrain ou éboulement près des lieux du drame et les trois pêcheurs ne disposaient d'aucune embarcation. L'enquête se continue pour tenter de solutionner cette triple noyade.

Vol de poussière d'or valant \$500,000

ROUYN (PC) — Deux hommes, masqués et armés de fusils se sont emparés, dans la nuit de dimanche à hier, de poussière d'or d'une valeur de \$500,000 à la mine Aghico-Eagle.

Ils ont emporté à bord d'une camionnette volée environ 700 livres d'une substance ressemblant à de la terre, utilisée pour le transport de la poudre à déclarer un porte-parole de la mine située à Joutel, à 800 kilomètres au nord-ouest de Montréal.

On croit que les deux audacieux bandits ont transféré leur précieux butin à bord d'un hélicoptère volé peu de temps auparavant à la base d'aviation de Héli-Voyageur, à Amos.

**LES
CAMIONS
JWP INC.
DEPLACENT
TOUT...
SAUF LES
MONTAGNES**



Tour Vi Ve au Soleil...



- | | |
|--|--|
| A. Sac de plage
Sac de plage signé Lancaster, contenant un lait
bronzant teinté. (Quantité limitée). | K. Lait apaisant Solaire de Jean d'Avèze. |
| Spécial solaire 18 ⁵⁰ | 10 ⁰⁰ |
| B. Lunettes solaires
Grand choix de lunettes avec montures de métal
ou de corne de couleur, dans une grande variété
de modèles. | L. Lait solaire pouvant être utilisé avant et
après soleil, de Cédib. |
| Modèle illustré 28 ⁰⁰ | 10 ⁵⁰ |
| C. Bain de soleil Antoine | M. Sol-Air après soleil de Payot. |
| 3 ⁰⁰ | 7 ⁶⁵ |
| D. Lait solaire pour le corps, Fernand Aubry. | N. Hydra-Bronz après soleil de Lancôme. |
| 6 ⁰⁰ | 11 ²⁵ |
| E. Lait solaire Haute Protection Biotherm. | O. Lait après soleil de Fernand Aubry. |
| 11 ⁹⁵ | 6 ⁰⁰ |
| F. Solaire Haute Protection Biotherm. | P. Casquette avec lunette, offerte en plu-
sieurs couleurs. |
| 5 ⁹⁵ | 11 ⁰⁰ |
| G. Hydra-Bronz Lancôme. | Q. Visière transparente, offerte en plu-
sieurs couleurs. |
| 8 ²⁵ | 3 ⁰⁰ |
| H. Lait soleil Protection de L'Oréal. | R. Visière de coton, offerte en plusieurs
couleurs. |
| 5 ⁵⁰ | 3 ⁰⁰ |
| I. Parhelios de Cédib. | S. Visière en paille, avec motifs, de cou-
leur naturelle. |
| 7 ⁹⁵ | 4 ⁰⁰ |
| J. Filtrant Solaire de Jean d'Avèze. | |
| 10 ⁰⁰ | |

Syndicat
DE QUÉBEC

23 mois en tôle pour drogue importée

par J.-Claude RIVARD

Jorge Beltran, âgé de 26 ans, de la région de Veracruz, au Mexique, a éclopé de 23 mois d'emprisonnement, au terme de son procès qui vient de se terminer au palais de justice de Québec. Il est l'un des trois Mexicains, de la même région, arrêtés l'an dernier par la Gendarmerie royale du Canada et accusés d'avoir importé au pays 46 livres de haschisch.

En prononçant la sentence, le juge André Bilodeau, de la Cour des sessions de la paix, a tenu compte des 11 mois de détention déjà purgés par l'intime.

Les deux autres Mexicains, Hernandez Arturo Moran, âgé de 21 ans, et Xavier Angel Badillo, âgé de 22 ans, avaient été condamnés à six mois d'emprisonnement, par le juge Cyrille Potvin, lequel a tenu compte des 11 mois de détention préventive des jeunes gens.

Par ailleurs, deux Québécois sont impliqués dans l'affaire, alors qu'on les accuse de possession illégale de haschisch dans le but d'en faire le commerce. Ce sont M. José James, âgé de 26 ans, de Beauport, cité à subir son procès devant un jury en division criminelle de la Cour supérieure, mais qui demeure introuvable depuis qu'il a été libéré sous cautionnement et de son épouse, née Francine Langevin, que le juge A. Bilodeau vient de citer à son procès, aux assises, lors de la session débutant le 4 août.

Les cinq personnes furent arrêtées à la suite d'une longue filature qui s'est faite depuis le Mexique jusqu'à Québec.

Après avoir exercé de la surveillance sur le logis des James, les policiers y ont fait irruption le 28 juin, trouvant les 46 livres de haschisch dans des contenants de diverses grosseurs cachés un peu partout dans le grenier et dans les armoires.

Autre saisie de mari

par Guy DUBE

Le "pot" colombien va commencer à se faire rare à Québec! Après la saisie de 55 livres de marijuana colombienne et mexicaine, il y a deux semaines, la GRC a réussi un autre coup de filet, en fin de semaine, en mettant la main sur 20 autres livres de colombien dissimulé dans deux automobiles de Québec.

Les véhicules en question et leurs propriétaires ont été interceptés par des membres de la section des stupéfiants dans le quartier Neufchâtel de Québec.

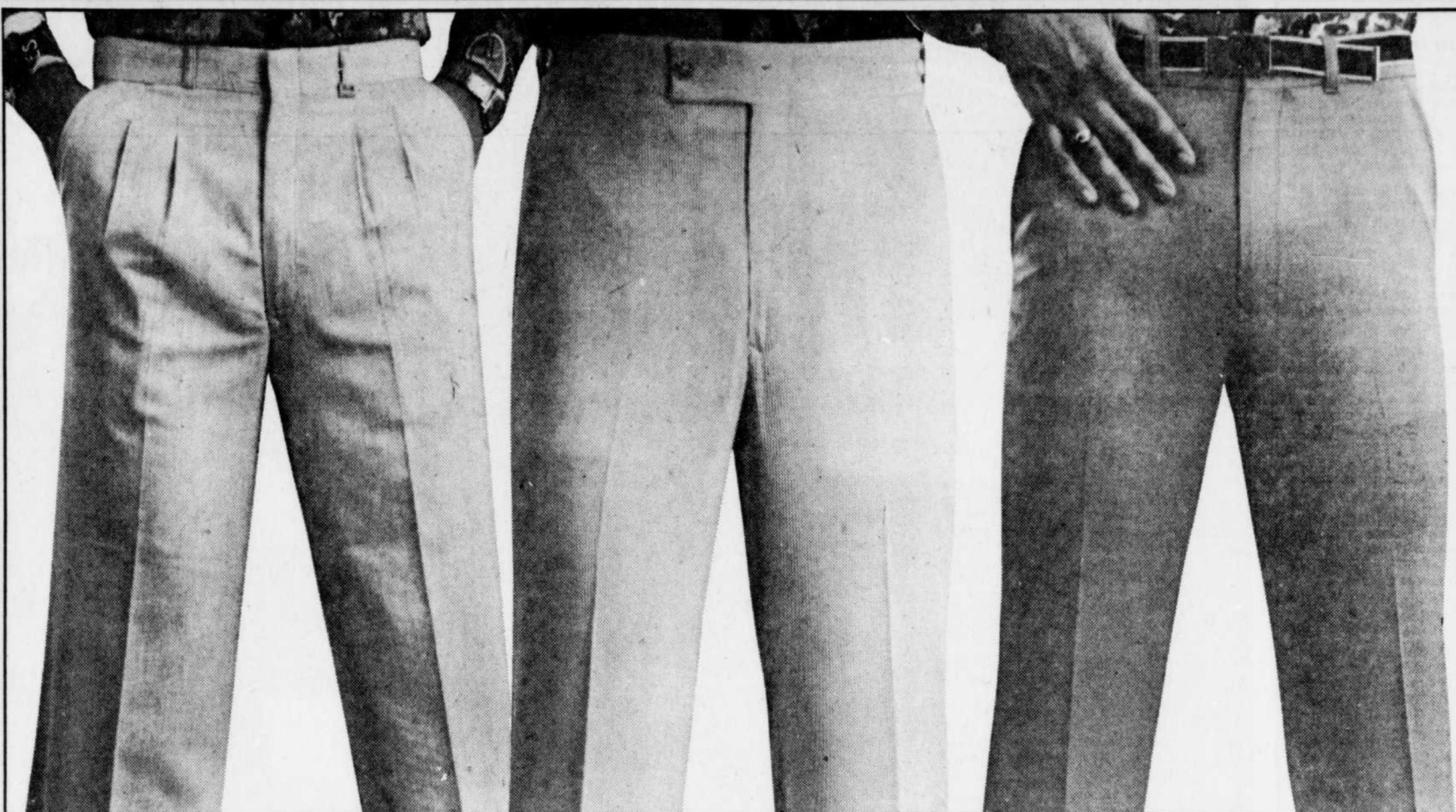
Jean-Paul Cauchon, âgé de 28 ans, de Neufchâtel, a été accusé d'avoir eu en sa possession 15 livres de marijuana dans le but de la revendre. Son enquête sur le cautionnement a été remise à aujourd'hui, au palais de justice de Québec. Selon les gendarmes Yvon Paquet et Claude Gauthier, de la GRC, Cauchon possède déjà un casier judiciaire relativement à la loi des stupéfiants et c'est la raison pour laquelle la Couronne fédérale s'est objectée à sa remise en liberté.

Quant à l'autre Québécois intercepté, il s'agit de Jean-Paul Turcotte, âgé de 25 ans, de la rue Saint-Jean, qui a pu recouvrer sa liberté après avoir nié sa culpabilité à l'accusation de possession de cinq livres de marijuana dans le but de la revendre.

La GRC a réussi sa saisie à la suite d'une longue filature. Le prix de gros du "pot" mexicain est évalué par les policiers à environ \$500 la livre.

Syndicat DE QUÉBEC

PLACE AUX HOMMES



1/2 PRIX

sur un lot de pantalons d'été
pour hommes et jeunes hommes

Choix de pantalons de première qualité, confectionnés dans des tissus d'été tels polyester-rayonne ou polyester/coton, dans un choix varié de modèles et couleurs. Tailles 28 à 40. Rég. 28.00 à 35.00

Spécial **14.⁰⁰ à 17.⁵⁰**

Chemise de toilette

Chemise semi-ajustée à col empesté avec nouvelles pointes courtes et manches courtes. Tissu de polyester et coton, offert en blanc, bleu ou vert. Grandeurs 14 à 17. Rég. 17.00

Spécial
12.⁹⁷ 2/25.⁰⁰

Bas sport Vagden

Bas à semelle coussinée, offert en 8 teintes unies avec rayures contrastantes. Tricot 70% laine et 30% nylon. Grandeurs 10-12. Rég. 3.25

Spécial
2.⁵⁷ 3/7.⁰⁰

Bas de toilette Vagden

Bas 100% nylon, traité Sanitized, offert en 10 teintes. Grandeurs 10-12. Rég. 1.75

Spécial
1.²⁷ 3/3.⁵⁰

Caleçon Penmans

Caleçon court à taille régulière, fait de 50% coton et 50% polyester. Tailles P.M.G. Rég. 3.00

Spécial
2.³⁷ 3/6.⁷⁵

Caleçon bikini Harvey Woods

Caleçon fait de 100% nylon extensible, avec devant doublé, offert en blanc, bleu, beige ou marine. Tailles P.M.G. Rég. 3.00

Spécial
2.³⁷ 3/6.⁷⁵

Chandail
ajusté
25%
de réduction

Chandail de coupe jeune homme, avec col chinois et une poche. Fait de 50% coton et 50% polyester, dans un choix varié de teintes. Tailles TP.P.M.G. Rég. 14.00

Spécial **10.⁵⁰**

Chandail
régulier
25%
de réduction

Chandail de coupe régulière, à manches courtes, fait de coton et polyester, dans un choix varié de teintes. Tailles P.M.G. Rég. 18.00

Spécial **13.⁵⁰**

Chandail
ajusté
25%
de réduction

Chandail à manches courtes, de coupe ajustée, offert en plusieurs teintes. Tailles TP.P.M.G. Rég. 18.00

Spécial **13.⁵⁰**

Chandail
régulier
25%
de réduction

Chandail à manches courtes, de coupe régulière, fait de 100% polyester, dans un choix de plusieurs teintes. Tailles P.M.G. Rég. 17.00

Spécial **12.⁷⁵**

Chemise sport

Chemise à manches courtes, de coupe régulière, faite de 50% coton et 50% polyester. Choix de 8 teintes unies. Tailles TP.P. M.G.TG. Rég. 19.00

Spécial
12.⁹⁷ 2/25.⁰⁰